Association des journalistes de l'environnement

Le point sur les négociations climat : quels enjeux pour la COP-29 ?

30 octobre 2024

Mark Tuddenham, Responsable Veille & Information Climat International

Citepa

Plan

1 – Indicateurs scientifiques

2 – Rappel des résultats de la COP-28 et de Bonn,

et autres réunions CCNUCC en 2024

3 – COP-29 : déroulement et enjeux

1 Indicateurs scientifiques

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (1)

24 oct. 2014 : 15e édition de son rapport annuel qui fait référence

Evalue l'écart entre

- la **science : niveau de réduction collective** des émissions de GES **nécessaire en 2030** (et en **2035 :** nouveauté) pour ramener les émissions mondiales sur une trajectoire compatible avec les objectifs **+1,5°C et +2°C**

et

- **l'ambition : projections** d'émissions mondiales de GES **en 2030 et en 2035 basées sur les engagements de réduction** inscrits dans les NDC de tous les pays
  - engagements ***inconditionnels*** [prévus quoi qu'il arrive]
  - engagements ***conditionnels*** [ce sont les pays en développement qui ont pris des engagements conditionnés à un soutien des pays industrialisés : financement, renforcement des capacités, transfert de technologies]

  Dans les deux cas, ces engagements ne sont pas pour autant contraignants [cf. article 4 de l'Accord de Paris]

Communiqué en français et en anglais | synthèse | messages clés | rapport intégral

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (2)

Emissions mondiales totales de GES en 2023

- nouveau record de **57,1 $GtCO_2e$** en 2023,soit **+1,3%** par rapport à 2022
- ce rythme de progression est **supérieur** au rythme moyen de progression observé sur la décennie avant le Covid-19 **(+0,8%/an)**
- toutes les sources et tous les secteurs ont connu une hausse en 2023
- 1er secteur émetteur : **production d'électricité** (15,1 $GtCO_2e$)
- suivie des **transports** (8,4 $GtCO_2e$)
- sous-secteur du **transport international** : +19,5% en 2023 / 2022

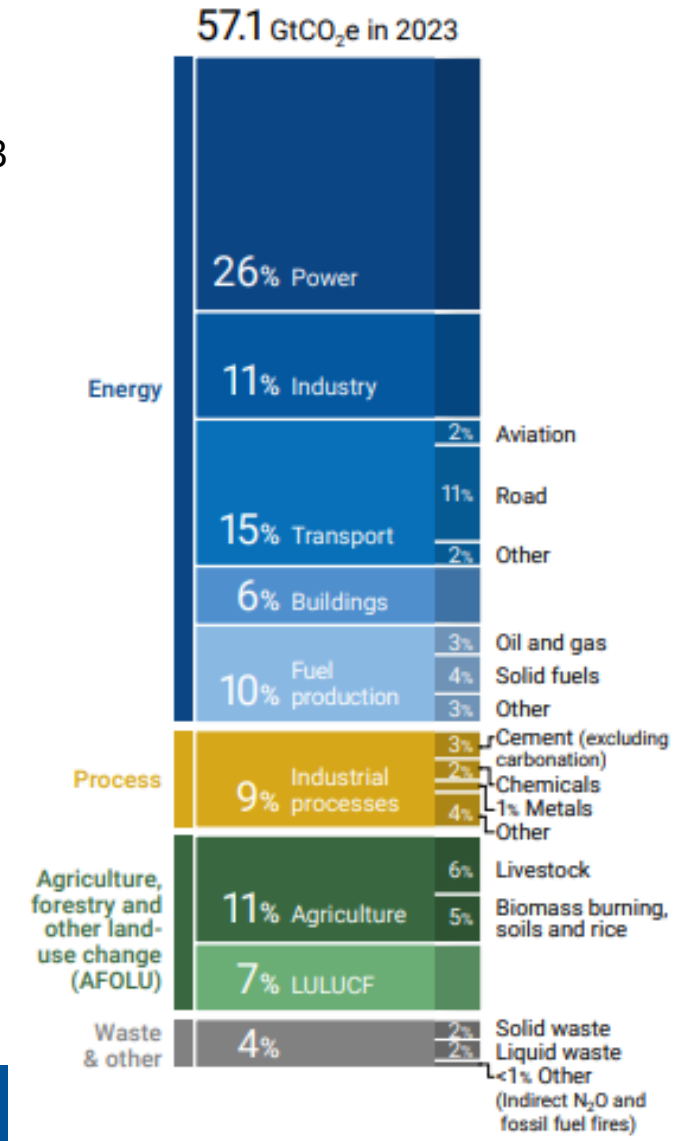

Source : PNUE, [Emissions Gap Report 2024](), 24 oct. 2024

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (3)

Grands émetteurs : émissions totales, émissions par habitant et émissions historiques

- **Chine** : **30%** du total en 2023 (+5,2% en 2023 / 2022), mais **12%** du total historique
- **USA** : **11%** du total en 2023 (-1,4% en 2023 / 2022) mais **20%** (un 5e) du total historique
- ensemble des **pays du G20** (+1,8% en 2023 / 2022) : **77%** du total en 2023 et **77%** du total historique
- les **6 premiers émetteurs** représentent **62%** des émissions mondiales totales
- les **2 premiers** : **41%**
- Union africaine (55 pays) : **6%** du total en 2023 et **7%** du total historique

- fortes disparités entre la moyenne actuelle par habitant et les émissions historiques des principaux émetteurs
  - par exemple, les émissions moyennes de GES par habitant aux USA (18 t CO_2e/hab en 2023) sont près de 3 fois plus élevées que la moyenne mondiale (6,6 tCO_2e/hab)

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (4)

Grands émetteurs : émissions totales, émissions par habitant et émissions historiques

	Total GHG emissions in 2023	Change in total GHG emissions, 2022–2023	Per capita GHG emissions in 2023	Historical CO_2 emissions, 1850–2022
	$MtCO_2e$ (% of total)	%	tCO_2e/capita	$GtCO_2$ (% of total)
China	16,000 (30)	+5.2	11	300 (12)
United States of America	5,970 (11)	-1.4	18	527 (20)
India	4,140 (8)	+6.1	2.9	83 (3)
European Union (27 countries)	3,230 (6)	-7.5	7.3	301 (12)
Russian Federation	2,660 (5)	+2	19	180 (7)
Brazil	1,300 (2)	+0.1	6.0	119 (5)
African Union (55 countries)	3,190 (6)	+0.7	2.2	174 (7)
Least developed countries (47 countries)	1,730 (3)	+1.2	1.5	115 (4)
G20 (excl. African Union)	40,900 (77)	+1.8	8.3	1,990 (77)

Note: Emissions are calculated on a territorial basis. LULUCF CO_2 emissions are excluded from current and per capita GHG emissions but are included in historical CO_2 emissions based on the bookkeeping approach. Some countries in the African Union are also least developed countries.

Source : PNUE, Emissions Gap Report 2024, 24 oct. 2024

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (5)

Scénario « politiques actuelles » (sans NDC)

Niveau d'émissions projeté en **2030** avec mesures existantes : **57 $GtCO_2e$** (par an)

- niveau à ne pas dépasser en **2030** pour respecter **l'objectif de +2°C** : **41 $GtCO_2e$**
  - donc **écart** de **16 $GtCO_2e$**

- niveau à ne pas dépasser en **2030** pour respecter **l'objectif de +1,5°C** : **33 $GtCO_2e$**
  - donc **écart** de **24 $GtCO_2e$**

Scénario avec NDC

Selon les projections du PNUE, en **2030**, les émissions mondiales annuelles de GES seraient comprises entre **51 $GtCO_2e$** [mise en œuvre intégrale des **objectifs inconditionnels et conditionnels**] et **55 $GtCO_2e$** [mise en œuvre uniquement des **objectifs inconditionnels,** sans soutien donc]

- soit une réduction comprise entre **2 et 6 $GtCO_2e$** par rapport au scénario sans NDC en 2030

Même mises en œuvre intégralement, les NDC ne permettraient donc au maximum qu'une réduction de **6 Gt CO_2e** par rapport au scénario sans NDC (57 moins 51)

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (6)

Ecart entre science et ambition

Même avec la mise en œuvre des NDC, **l'écart** entre leur ambition et le niveau de réduction collective **nécessaire** en 2030

- pour ***l'objectif +2°C* :** compris entre **11 $GtCO_2e$ (NDC conditionnelles + inconditionnelles)** et **14 Gt CO_2e (NDC incond)**
- pour ***l'objectif +1,5°C* :** entre **19 $GtCO_2e$ (NDC cond + incond)** et **22 $GtCO_2e$ (NDC incond)**

Pour respecter ***l'objectif +2°C*,** il faudrait donc **presque quadrupler le niveau d'ambition (c'est-à-dire le niveau de réduction) prévu des NDC** **(16 / 4)**
En d'autres termes, les engagements [inconditionnels + conditionnels] pris par les Parties dans le cadre de leurs NDC ne représentent qu'environ **un quart** des réductions d'émissions de GES nécessaires à l'horizon 2030 : **-28% en 2030 / 2019 (ou -4% / an jusqu'en 2035)**

Pour respecter ***l'objectif +1,5°C,*** il faudrait donc **plus que quintupler le niveau d'ambition des NDC** **(22 / 4)** car les engagements des NDC représentent moins d'**un cinquième** des réductions d'émissions de GES nécessaires à l'horizon 2030 : -**42% en 2030 / 2019 (ou -7,5% / an jusqu'en 2035)**

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (7)

Projections d'émissions mondiales de GES en 2030 et 2035 et écarts entre la science et l'ambition selon des scénarios avec et sans NDC par rapport aux objectifs de +2°C et de +1,5°C (en Gt CO_2e)

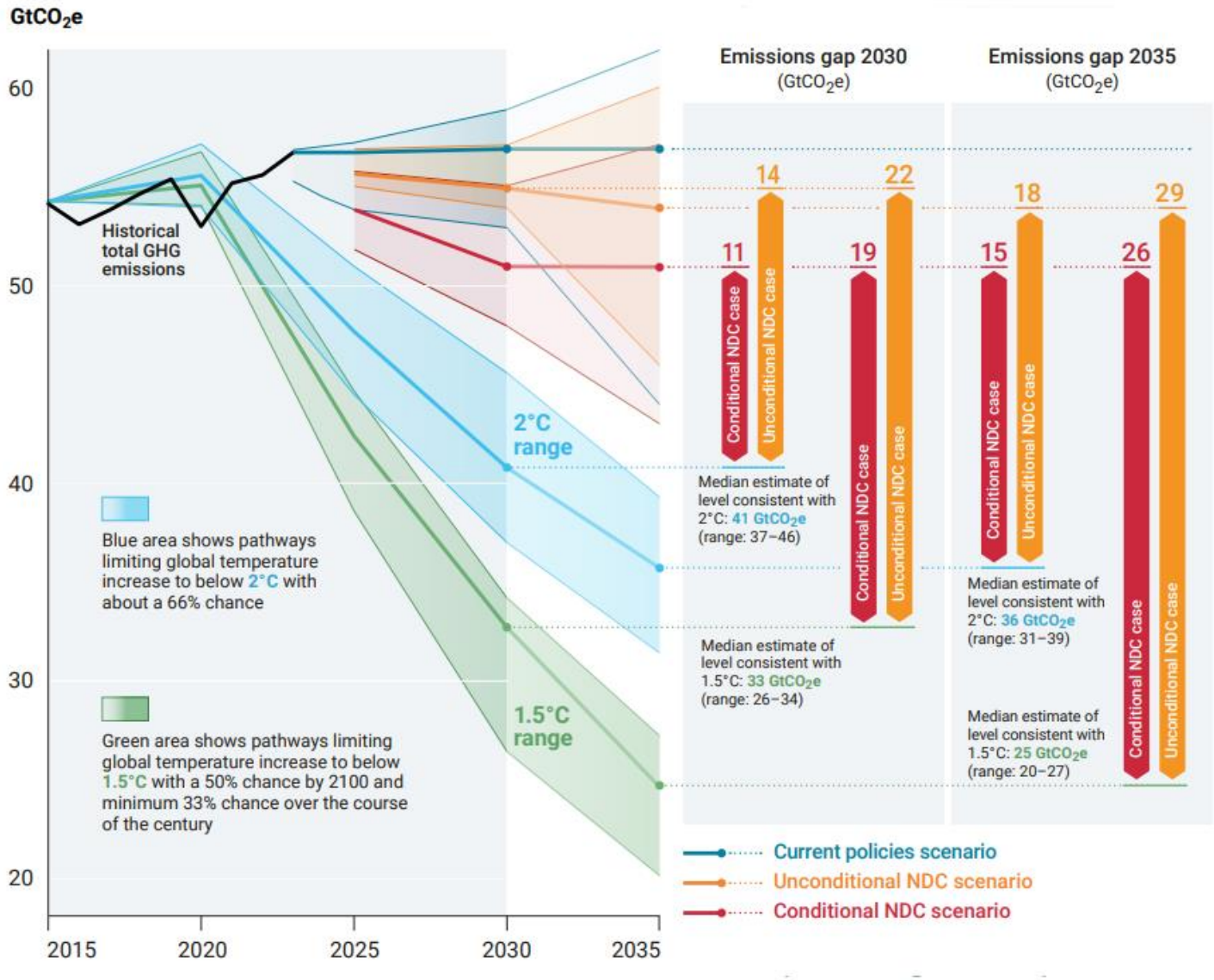

Source : PNUE, [Emissions Gap Report 2024](), 24 oct. 2024

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (8)

Réchauffement à l'horizon 2100

- poursuite des politiques actuelles (sans NDC) => **+3,1°C**
- de **+2,6°C** [NDC cond + incond] à **+2,8°C** [NDC incond seulement]
- **+1,9°C** : scénario le plus optimiste avec mise en œuvre intégrale de tous les engagements contraignants actuellement pris par les Etats (NDC cond + incond + tous les objectifs zéro émission nette en 2050)

Réchauffement au cours du 21e siècle par rapport aux niveaux pré-industriels (1850-1900) (en °C)

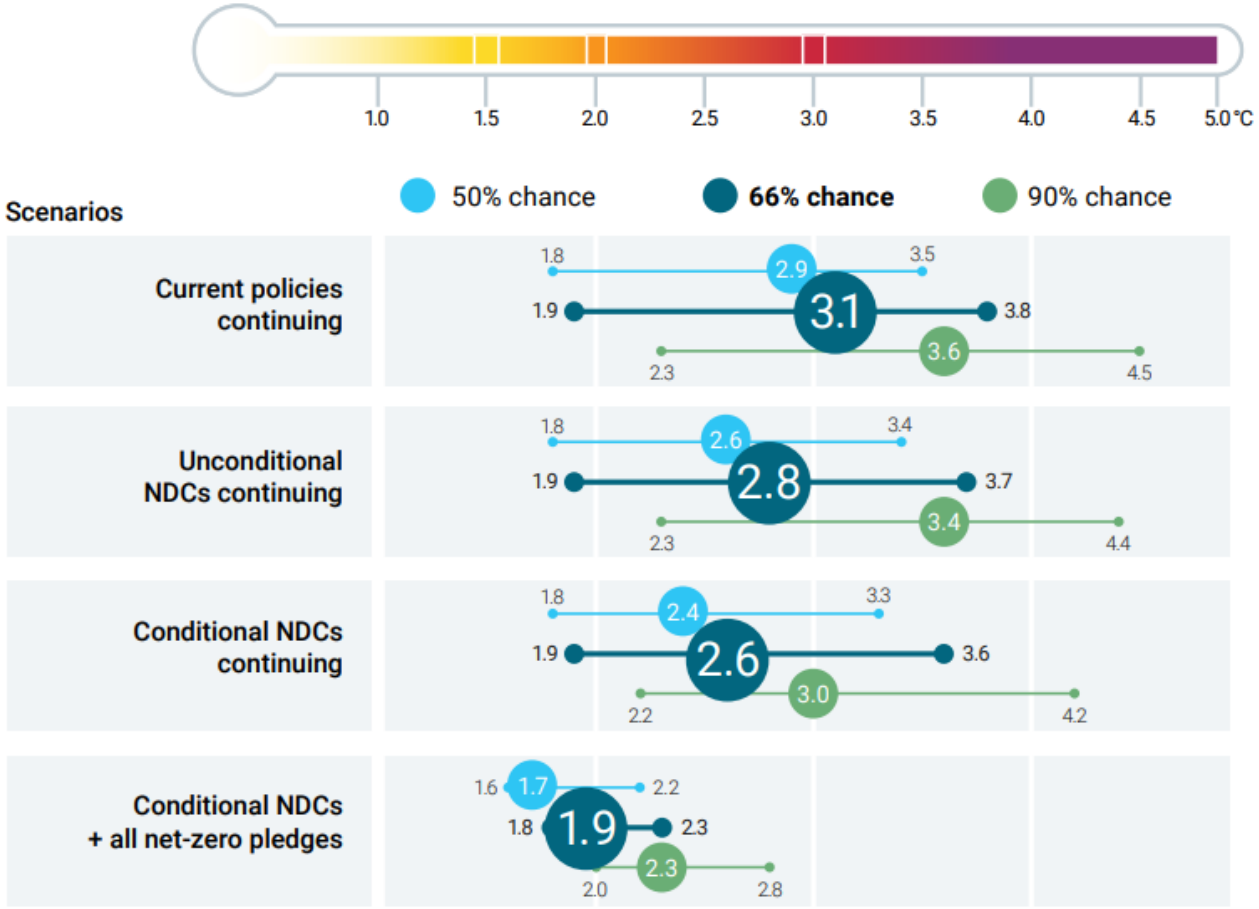

Source : PNUE, [Emissions Gap Report 2024](), 24 oct. 2024

Source : PNUE, [Emissions Gap Report 2024]()

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (9)

Potentiel technique de réduction

- jusqu'à **31 $GtCO_2e$ d'ici 2030,** soit **52%** des émissions de 2023 et jusqu'à **41 $GtCO_2e$ d'ici 2035**
- le **photovoltaïque + l'éolien** pourraient représenter **27% du potentiel total** de réduction **en 2030** et **38% en 2035**
- **boisement/reboisement** : **20%** en 2030 et en 2035

Selon le PNUE, **il est encore techniquement possible de respecter l'objectif de +1,5°C**. Ce qui manque, c'est la **volonté politique des grands pays émetteurs** pour traduire leurs objectifs en **mesures, actions et calendriers concrets** à mettre en œuvre dans les secteurs émetteurs

Mettre en œuvre ce potentiel de réduction permettrait de combler l'écart pour respecter l'objectif +1,5°C à un coût inférieur à **200 $ US/tonne de CO_2e**

Besoins en investissements

- le PNUE estime les besoins mondiaux en investissements supplémentaires pour assurer une transition vers le zéro émission nette dans une fourchette comprise entre **900 et 2 100 Md$/an entre 2021 et 2050**
- somme importante certes, mais à mettre en contexte : **l'économie mondiale et les marchés financiers** représentent une valeur totale de **110 000 Md$/an**
- ces besoins en investissements supplémentaires représenteraient donc entre **0,8 à 1,9%** de l'économie mondiale

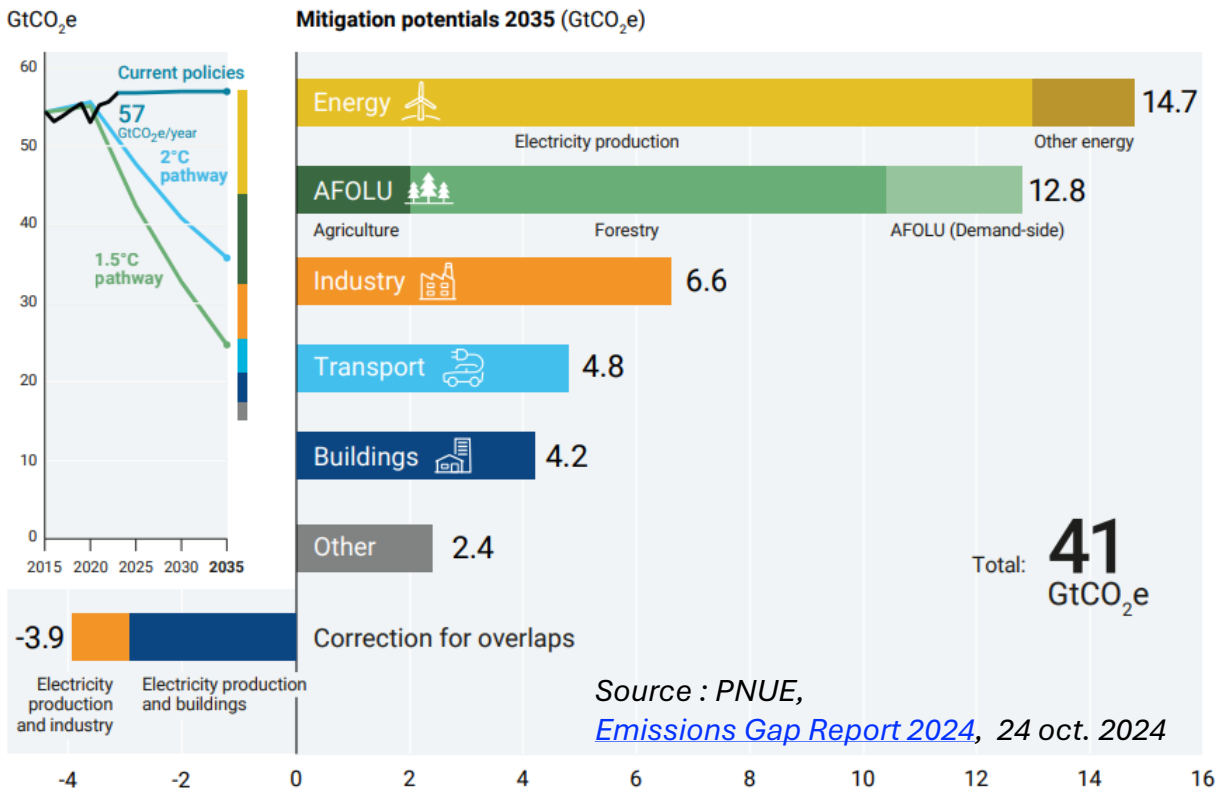

Source : PNUE, [Emissions Gap Report 2024](), 24 oct. 2024

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (10)

Le PNUE fait état de l'écart entre science et ambition, mais il n'y a pas qu'un écart, mais plusieurs.....

En plus de cet écart, il y a **2 autres écarts** tout aussi importants et préoccupants :

- **l'écart entre l 'ambition 2030 et l'ambition 2050**
  - le PNUE pointe l'important **écart entre le niveau d'ambition des objectifs de zéro émission nette en 2050** fixés par de nombreux Etats **et le niveau d'ambition insuffisant des NDC actuelles pour 2030** : les Etats doivent donc élaborer et soumettre, d'une part, des stratégies bas-carbone 2050 qui soient compatibles avec les objectifs +1,5°C et +2°C, et d'autre part, des NDC nouvelles ou des NDC mises à jour qui soient compatibles avec les objectifs de zéro émission nette en 2050
  - le PNUE pointe également le manque de robustesse des objectifs 2050 (statut juridique, existence et qualité de stratégies/plans de mise en œuvre, alignement des trajectoires d'émissions avec les objectifs zéro émission nette,...)

- **l'écart entre l'ambition et l'action**

  L'effort collectif mondial consenti à ce jour est largement insuffisant : la mise en œuvre des NDC actuelles entraînerait un réchauffement à l'horizon 2100 comprise entre +2,6°C et +2,8°C

PNUE : *Emissions Gap Report 2024* - GES (11)

Les projections du PNUE (et d'autres sources qui font autorité : CCNUCC, *Climate Action Tracker*,...) se basent sur **l'hypothèse** que les Etats du monde mettraient en œuvre et respecteraient leurs engagements et objectifs 2030 et 2050.....

.....ce qui est loin d'être acquis à ce stade

Il faut donc certes combler l'écart entre l'ambition des Parties et la science, mais **il faut également avant et *surtout* combler l'écart entre l'ambition et l'action (la mise en œuvre concrète des engagements inscrits dans les NDC)**

La trajectoire climat mondiale se trouve ainsi dans une **double incohérence** :

- entre les objectifs de l'Accord de Paris et les objectifs et engagements des Parties (NDC), mais aussi
- entre ces mêmes objectifs et engagements, et les actions mises en œuvre pour les atteindre

Par conséquent, il faut que les engagements à long terme (2050) des Parties se traduisent :

- dans les engagements à moyen terme (2030 et 2035) via les NDC
- dans les politiques et mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs 2030 et 2035

2 Rappel des résultats de la COP-28 et de Bonn, et autres réunions CCNUCC en 2024

Où en sont les négociations en amont de la COP-29 ?

Rappel de l'articulation des différents organes de la CCNUCC

CCNUCC

Organes de prise de décision

- **COP** *(Parties à la CCNUCC)*
- **CMP** *(Parties au Protocole de Kyoto)*
- **CMA** *(Parties à l'Accord de Paris)*

Organes Subsidiaires « SB »

- **SBSTA** *Conseil scientifique et technologique*
- **SBI** *Mise en œuvre*

COP-28 : Résultats et bilan en bref

COP-28 : Résultats clés en bref (1)

Rapide tour d'horizon des résultats clés concernant les principaux volets de négociation

1) Bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST) : 1ère grande avancée de la COP-28

Phase politique du GST qui a abouti à la décision 1/CMA.5 (décision chapeau qui établit une vision d'ensemble mais qui constitue un texte de compromis)

Fixe **plusieurs objectifs** (non contraignants) pour accélérer les mesures de réduction des émissions

La CMA invite les Parties à contribuer à 8 « efforts mondiaux », dont :

- **[§ 28a]** ***tripler la capacité mondiale de production des énergies renouvelables*** *et* ***doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique*** *d'ici* ***2030***
- **[§ 28b]** ***accélérer les efforts en vue de la réduction progressive*** [phase down] ***de l'électricité produite à partir du charbon sans captage/stockage du CO_2***
- **[§ 28d]** ***assurer une transition pour s'éloigner des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action au cours de cette décennie critique, de manière à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050***
- **[§ 28e]** ***accélérer les technologies à zéro émission nette ou à faibles émissions, y compris les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, comme le captage et le stockage du CO_2, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène***
- **[§ 28f]** ***accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO_2, en particulier les émissions de méthane***, *d'ici* ***2030***

La CMA décide d'établir un **dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial** à partir de la CMA-6 (nov. 2024) **sur 4 ans**, les travaux devant s'achever en **2028**

COP-28 : Résultats clés en bref (2)

2) Fonds pertes et préjudices : 2e grande avancée de la COP-28

Un pas clé vers l'opérationnalisation du fonds :

- **modalités de fonctionnement** du fonds définies : décision 1/CP.28 et décision 5/CMA.5 (**texte de compromis fragile** adopté à contrecœur des PED qui ont fait d'importantes concessions)
  - pendant une **période provisoire de 4 ans**, le fonds sera hébergé par la **Banque mondiale**
  - la contribution au fonds est basée sur le **volontariat** : aucune obligation pour les pays industrialisés de fournir une contribution, sous pression surtout des Etats-Unis et du Japon, alors que les pays en développement défendaient l'obligation faite aux pays industrialisés en vertu de leur responsabilité historique
  - le fonds est administré et supervisé par un **Conseil d'administration (*Board*)** composé de **26 membres** (14 membres des pays en développement + 12 membres des pays industrialisés) – il doit rendre compte de ses activités à la CMA
  - la Banque mondiale est priée de prendre les mesures nécessaires pour rendre le fonds opérationnel en tant que fonds d'intermédiation financière et de soumettre au Conseil d'administration du fonds au plus tard le **12 août 2024** les **modalités d'hébergement** approuvées par le Conseil de la Banque mondiale
- **plusieurs annonces d'engagements pour alimenter le nouveau fonds : 3e grande avancée de la COP-28**

COP-28 : Résultats clés en bref (3)

3) Adaptation

Contexte :

- l'article 7.1 de l'Accord de Paris prévoit la fixation d'un objectif mondial en matière d'adaptation (*Global Goal on Adaptation* ou GGA) consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements
- 6 ans plus tard, à Glasgow (CMA-3, 2021), les Parties se sont mises d'accord pour renforcer l'action sur l'adaptation et pour lancer un **programme de travail de 2 ans** (2021-2023) sur l'objectif mondial d'adaptation (***Glasgow-Charm el-Cheikh Work Programme***) (*cf. § 11 et 12 de la décision 1/CMA.3*)
- à Charm el Cheikh (CMA-4, 2022), les Parties ont décidé de lancer un **cadre** (*framework*) pour l'objectif mondial adaptation, à mettre en œuvre en 2023 au sein du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh. Ce cadre devait être adopté à Dubaï lors de la CMA-5 (*§ 8 de la décision 3/CMA.4*)

Résultats à Dubaï :

1) Adoption du cadre (*décision 2/CMA.5*,§6 à 11)

Cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale (*UAE Framework for Global Climate Resilience*) **[§ 6]**

- orienter la réalisation de l'objectif mondial adaptation et l'évaluation des progrès pour l'atteindre **[§ 7]**
- **fixe 7 objectifs qualitatifs thématiques non assortis d'échéances :** eau ; agriculture et agroalimentaire ; santé ; écosystèmes et biodiversité ; infrastructure et villes ; élimination de la pauvreté ; patrimoine culturel **[§ 9]**
- **dispositif de gouvernance** : planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des efforts d'adaptation d'ici 2030 **[§ 10+11]**

2) Lancement d'un nouveau programme de travail

- les Parties ont décidé de conclure le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh et de lancer le **programme de travail UAE-Belém sur les indicateurs** sur **2025-2026** pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des 7 objectifs thématiques (*décision 2/CMA.5*,§39)

COP-28 : Résultats clés en bref (4)

4) Atténuation

Contexte :

- à Glasgow (CMA-3, 2021), les Parties se sont mises d'accord pour lancer un **programme de travail pour relever de façon urgente le niveau d'ambition collectif** (cf. Pacte de Glasgow : décision 1/CMA.3, § 27)
- la concrétisation de ce programme de travail avançait très lentement faute de consensus entre pays industrialisés et pays émergents/en développement
- à Charm el-Cheikh (CMA-4, 2022), les Parties ont adopté la décision 4/CMA.4 qui a établi un nouveau **programme de travail sur l'ambition en matière d'atténuation et la mise en œuvre de mesures correspondantes** (*Mitigation Ambition and Implementation Work Programme* ou **MWP** sur 2023-2026 (essentiellement des modalités procédurales) :
  - les résultats qui en découleront seront « *non-coercitifs, non-punitifs, basés sur la facilitation, respectueux de la souveraineté nationale et des circonstances nationales…et n'imposeront pas de nouveaux objectifs ou de nouvelles cibles* »
  - NB. le MWP n'est pas formellement inscrit sur le programme de travail de la CMA ni du SBSTA/du SBI

Résultats à Dubaï :

- vifs débats sur le mandat du programme de travail MWP
- pas d'avancées concrètes sur le fond du problème
- la décision finale (décision 4/CMA.5) est plutôt **de nature procédurale** (axée sur la forme plutôt que sur le fond) en raison du **manque de consensus** sur le mandat du programme de travail

COP-28 : Résultats clés en bref (5)

5) Article 6 (mécanismes fondés et non fondés sur le marché)

Contexte :

- *article 6.2 :* **transferts de réduction directs entre pays** à titre bilatéral ou multilatéral, ITMO (crédits carbone)
- *article 6.4 :* **mécanisme de développement durable :** prendra le relais du MDP (marché carbone mondial)
- *article 6.8 :* **approches non fondées sur le marché** : pour renforcer les liens et créer des synergies entre atténuation, adaptation, financement, transfert de technologies et renforcement des capacités

Même si les règles d'application des trois volets de l'article 6 (6.2, 6.4 et 6.8) ont été arrêtées dans leur ensemble lors de la CMA-3 à Glasgow en nov. 2021, il restait néanmoins à peaufiner certains **détails techniques** (définitions, procédures, logistique,...) et à étoffer certains éléments pour que l'article 6 soit **intégralement opérationnel** et pour que les échanges puissent donc démarrer sur la base de **règles robustes**

Résultats à Dubaï :

- ***art. 6.2*** *et* ***art. 6.4 :*** le projet de décision 6.2 et le projet de décision 6.4 sont restés **bloqués faute de consensus** entre les Parties et n'ont pas pu donc être adoptés
  - ***art. 6.2*** : **désaccord total** entre, d'une part, l'UE, les pays africains et latino-américains et, d'autre part, les Etats-Unis sur l'intégrité environnementale, la protection des droits humains et la transparence (surtout la question des clauses de confidentialité des informations rapportées par les Parties après les échanges d'ITMO)
  - ***art. 6.4*** : la CMA-5 n'a pas entériné les **recommandations** finalisées le 27 nov. 2023 par l'organe de supervision de l'art. 6.4 (*Art. 6.4 Supervisory Body, SBM*) sur les exigences pour **l'élaboration et l'évaluation de méthodologies** et **les activités liées à l'absorption de CO_2** rejetées par les Parties en raison de leur manque d'ambition et de robustesse (comme les 1ères versions à Charm el-Cheikh en 2022). La CMA a donc demandé au SBM de revoir sa copie
- les négociations ont été **renvoyées aux sessions SB-60** à Bonn (juin 2024)
- ***art. 6.8 :*** **consensus** - **décision adoptée** (décision plutôt procédurale qui encourage les Parties à continuer à identifier des possibilités pour concevoir et mettre en œuvre des approches non fondées sur le marché)

COP-28 : Résultats clés en bref (6)

6) Financement par les pays industrialisés des actions climat des PED

Contexte :

- **objectif collectif de 100 Md$/an** à fournir par les pays industrialisés à partir de **2020** : objectif purement politique, négocié et fixé en 2009 à Copenhague et formalisé dans les accords de Cancún en 2010. Il ne se base sur aucune évaluation technique des besoins financiers réels des pays en développement : il représenterait au bas mot un 10e du montant réel nécessaire
- lors de la COP-21 (2015 à Paris), objectif prolongé jusqu'en 2025 (cf. décision 1/CP.21, § 53)
- **toujours pas atteint lors de la COP-28** (à ce moment-là, dernières données officielles disponibles pour 2021 : **89,6 Md$/an**, soit un **écart de 10,4 Md$/an**, c'est-à-dire un 10e du montant total promis, *source : chiffres OCDE*)
- la non-atteinte de cet objectif en l'année cible (2020) a eu pour conséquence d'éroder/entamer la confiance des pays en développement vis-à-vis des pays industrialisés
- la CMA doit fixer, avant 2025, un **nouvel objectif collectif chiffré post-2025** (*New collective quantified goal*, NCQG) à partir d'un **niveau plancher de 100 milliards de $ par an** (cf décision 1/CP.21, § 53)
- à Glasgow (CMA-3, 2021), les Parties se sont mises d'accord sur **l'organisation et la structure des négociations** sur le nouvel objectif dans le cadre d'un **programme de travail de 3 ans** (2022-2024) (cf. décision 9/CMA.3)

Résultats à Dubaï :

- **profondes divergences** entre pays industrialisés et pays en développement **:** les pays en développement ont insisté sur l'importance d'avancer plus rapidement sur la concrétisation du nouvel objectif, c'est-à-dire commencer à le chiffrer, mais les pays industrialisés ont souligné que c'était encore trop tôt
- la CMA a demandé aux co-Présidents du programme de travail **d'élaborer les grandes lignes d'un projet de texte de négociation** pour examen et adoption par la CMA-6
- comme en 2022 à Charm el-Cheikh, la décision finale adoptée à Dubaï (décision 8/CMA.5) **est purement procédurale**

Sessions de Bonn (juin 2024) :

Reprise des négociations climat de la CCNUCC

SB-60 : Reprise des négociations climat (1)

60èmes sessions des 2 organes subsidiaires : 3-13 juin 2024, Bonn (siège de la CCNUCC)

Voir notre article sur les résultats des sessions SB-60

SBSTA-60 (Conseil scientifique et technologique) **et SBI-60** (mise en œuvre) **SB-60**

- **session intermédiaire** entre la COP-28 et la COP-29, comme tous les ans
- **objet :** avancer sur les points techniques des négociations et préparer les projets de décision pour examen et adoption par la COP et la CMA (organe de prise de décision de l'Accord de Paris)
- pas de décisions à ces sessions, ce n'est que lors des COP
- réunions de négociation sous forme de **consultations informelles** pour chaque sujet
- **évènements « mandatés »** (par une décision de la COP-28 ou de la CMA-5) : **30 réunions et ateliers - nombre record cette année** selon les Présidents des SB

SB-60 : Reprise des négociations climat (2)

Financement

- les discussions ont, une nouvelle fois, fait ressortir de **profondes divergences d'opinion** entre les Parties, et surtout entre pays en développement et pays développés
- les négociations ont débouché sur un **projet de texte non consensuel** : 2e mise à jour de la synthèse des contributions des Parties (en date du 9 juin 2024)

Bilan global (GST)

- **objet** : mener les discussions sur la mise en œuvre concrète de la décision 1/CMA.5 après la conclusion du 1er GST à Dubaï (phase politique). Discussions sous forme de **consultations informelles**
- ce volet des négociations est très important car les résultats de la phase politique du 1er GST doivent aider à renforcer les prochaines NDC
- **profondes divergences d'opinion** entre les Parties, et sur la question de savoir comment donner suite à la décision 1/CMA.5 et aux engagements des Parties qu'elle énonce, surtout le paragraphe 28 (objectifs EnR, nucléaire, vers la sortie des fossiles, etc.)
- **pas de consensus** sur ce sujet à Bonn

SB-60 : Reprise des négociations climat (3)

Adaptation

SBI/SBSTA : reprise des négociations sur la **concrétisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation** (*Global Global on Adaptation* ou GGA)

- à Bonn, la **question du financement de l'adaptation** était **omniprésente** et a engendré de **vives tensions** entre pays en développement et pays industrialisés
- comme à Dubaï, le groupe des 77+Chine (134 pays en développement et pays émergents) a insisté à Bonn sur la nécessité d'intégrer un **volet financement de l'adaptation** dans le GGA
- cependant, les Parties ont pu se mettre **d'accord** pour :
  - lancer des **travaux de fond** visant à définir des **indicateurs** efficaces, transparents et fondés sur les connaissances scientifiques pour chacun des sept objectifs qualitatifs thématiques fixés par la décision 2/CMA.5
  - définir les **prochaines étapes** et les futurs travaux techniques à effectuer

Atténuation : Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre (MWP)

- à Bonn, **pas de consensus** sur un projet de texte en raison de **fortes divergences d'opinion** sur le mandat du MWP et sur la question de savoir si ce texte devait être de nature strictement procédurale ou s'il devait comporter des objectifs concrets
- **blocage total** donc – les Parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur un projet de conclusions. Les négociations reprendront à Bakou lors des sessions SB-61

SB-60 : Reprise des négociations climat (4)

Article 6 – mécanismes de marché

SBSTA : reprise des négociations techniques sur la **finalisation des détails techniques des règles de mise en œuvre de l'article 6.2 et de l'article 6.4**, restés en suspens à Dubaï en déc. 2023 faute de consensus sur plusieurs points cruciaux pour leur bon fonctionnement

- à Bonn, les négociations ont progressé lentement et ont globalement débouché sur **peu de résultats concrets**
- des **avancées significatives** ont néanmoins été enregistrées sur 2 questions spécifiques pour renforcer l'intégrité environnementale de l'article 6 :
  - **les activités qui évitent des émissions** peuvent-elles compter pour générer des crédits d'émission pour échange au titre de l'article 6.2 et de l'article 6.4 ? (par exemple, si une entité n'entreprend pas une activité émettrice de GES (telle que l'extraction de combustibles fossiles), pourrait-elle se voir octroyer des crédits d'émission. A Bonn, après des discussions intenses, les Parties se sont mises d'accord sur le fait que ces activités ne doivent pas générer des crédits
  - la **confidentialité des informations rapportées** par les Parties après les échanges de crédits article 6.2 (ITMO) : le SBSTA a demandé au Secrétariat de la CCNUCC de rédiger et de publier les **procédures administratives** nécessaires, y compris un **code de conduite** spécifique pour les équipes d'experts techniques de l'article 6, pour le traitement et l'examen des informations identifiées comme confidentielles par les Parties participantes

NB. ce code de conduite devra être **approuvé** par l'ensemble des Parties, ce qui est loin d'être acquis à ce stade

SB-60 : Reprise des négociations climat (5)

Pertes et préjudices

Puisque les **modalités de fonctionnement** du fonds pertes et préjudices avaient été établies à Dubaï lors de la CMA-5, les discussions à Bonn ont été bien moins axées sur ce sujet mais….

10 juin 2024 : **avancée importante**

- pendant les sessions SB-60 à Bonn, le Conseil des directeurs généraux (*Board of Executive Directors*) de la Banque mondiale a annoncé qu'il a **approuvé le rôle de la Banque mondiale** qui lui avait été confié par la CMA-5 à Dubaï le 30 novembre 2023 (*cf. décision 5/CMA.5, § 20 et 21*), c'est-à-dire d'héberger le fonds pertes et préjudices et d'être son administrateur pendant une période provisoire de 4 ans
- la Banque mondiale a néanmoins souligné qu'en tant qu'administrateur, elle ne jouera **aucun rôle** dans la collecte de fonds, les décisions d'allocation de fonds ou l'identification, la préparation, l'évaluation, la mise en œuvre ou le suivi des projets financés par le fonds : les entités nationales chargées de la mise en œuvre et les bénéficiaires directs resteront seuls responsables de l'utilisation finale du fonds
- c'est le **conseil d'administration** (*Board*) du fonds pertes et préjudices qui déterminera les principales priorités, notamment les décisions de financement et les critères d'éligibilité. Ce conseil d'administration est indépendant de la Banque mondiale

Bilan des résultats à Bonn

Volets de négociation	Bilan des résultats obtenus
Nouvel objectif financement climat	🔴
Mise en œuvre des résultats du GST	🔴
Pertes et préjudices	🟢
Adaptation	🟠
Atténuation	🔴
Article 6	🟠
Transition juste	🟠
Bilan global des négociations à Bonn	🟠 → 🔴

SB-60 : Bilan des négociations

- malgré les négociations intenses, vives, voire tendues, force est de constater que Bonn a abouti à **très peu de progrès concrets** sur des sujets clés
- le **clivage Nord Sud** est plus apparent que jamais : les sessions de Bonn ont une fois de plus fait ressortir les **profondes divergences** de positions entre pays industrialisés et pays en développement (et notamment les grands pays émergents) surtout sur le **financement climat, la responsabilité historique des émissions de GES, l'atténuation et l'adaptation**
- Bonn a pu déboucher sur **quelques avancées sur 3 sujets clés** : indicateurs pour l'objectif mondial en matière **d'adaptation**, **article 6.2/6.4** et **transition juste**
- **blocages** sur le nouvel objectif **financement**, les suites à donner aux résultats du **bilan mondial** (GST), le **programme MWP**
- **absence de discussions** sur le point clé des résultats du GST : la **transition vers la sortie des combustibles fossiles** (cf. paragraphe 28d de la décision 1.CMA.5 sur le premier GST)

Voilà où nous en sommes à la veille de la COP-29……

Autres réunions dans le cadre de la CCNUCC ces derniers mois

Fonds pertes et préjudices : 3 réunions du Conseil (1)

Contexte

- **principe du fonds** pertes et préjudices acté lors de la COP-27 et de la CMA-4 : décision 2/CP.27 et décision 2/CMA.4
- **modalités de fonctionnement** du fonds définies lors de la COP-28 et de la CMA-5 (Dubaï) : décision 1/CP.28 et décision 5/CMA.5 : opérationnalisation du fonds (**texte de compromis** adopté à contrecœur des PED)
  - pendant une **période provisoire de 4 ans**, le fonds sera hébergé par la **Banque mondiale**
  - la contribution au fonds est basée sur le **volontariat** : aucune obligation pour les pays industrialisés de fournir une contribution, sous pression surtout des Etats-Unis et du Japon, alors que les pays en développement défendaient l'obligation faite aux pays industrialisés en vertu de leur responsabilité historique
  - le fonds est administré et supervisé par un **Conseil d'administration (*Board*)** composé de **26 membres** (14 membres des pays en développement + 12 membres des pays industrialisés) – il doit rendre compte de ses activités à la CMA
  - la Banque mondiale est priée de prendre les mesures nécessaires pour rendre le fonds opérationnel en tant que fonds d'intermédiation financière et de soumettre au Conseil d'administration du fonds au plus tard le **12 août 2024** les **modalités d'hébergement** approuvées par le Conseil de la Banque mondiale *(§ 19 des décisions*)
  - les **modalités définitives de fonctionnement** du fonds doivent être approuvées lors de la COP-29 et de la CMA-6 (Bakou)

Fonds pertes et préjudices : 3 réunions du Conseil (2)

29 avril-2 mai 2024 : **1ère réunion** du Conseil d'administration, à Abu Dhabi – *voir ordre du jour*

Résultats

- **élection des 2 co-Présidents :** **Jean-Christophe Donnellier (France)** et Richard Sherman (Afrique du Sud)
- le Conseil d'administration a demandé aux co-Présidents de préparer un **programme de travail pour 2024** assorti d'un **calendrier**, pour examen et adoption lors de la 2e réunion du Conseil
- *voir décisions adoptées*

9-12 juillet 2024 : **2e réunion du Conseil d'administration,** à Songdo-Incheon (Corée du Sud) - *voir ordre du jour*

Résultats

- **choix du pays hôte du Conseil d'administration** parmi les pays candidats (Antigua et Barbuda, Arménie, Bahamas, Barbade, Eswatini, Kenya, Philippines, Togo) : **Philippines**
- **étape importante** car avec cette décision le Conseil devient une entité juridique et il est désormais en mesure de conclure un **accord** formel avec la Banque mondiale sur les **modalités d'hébergement**
- adoption du **programme de travail du Conseil d'administration pour 2024-2025** (*cf. annexe VII de la synthèse des décisions*)
- adoption du **cahier des charges et du processus de sélection du directeur exécutif** du fonds (*voir cahier des charges, annexes IV et V de la synthèse des décisions*). La décision doit être actée lors de la 3e réunion du Conseil
- *voir synthèse des décisions adoptées*

Fonds pertes et préjudices : 3 réunions du Conseil (3)

18-20 sept. 2024 : **3e réunion du Conseil d'administration,** Bakou – *voir ordre du jour*

Résultats

- choix du **directeur exécutif** du fonds, **mandat de 4 ans** à partir du 1er nov. 2024 : Ibrahima Cheikh Diong, Sénégalais/Américain (plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du changement climatique, du financement et du développement)
- approbation de **l'accord** formel avec la Banque mondiale sur les **modalités d'hébergement et d'administration** du fonds (auprès de la **Banque mondiale** pour une durée provisoire de 4 ans)
- adoption de **règles de fonctionnement supplémentaires** du Conseil d'administration
- adoption du **projet de rapport** du Conseil d'administration du fonds **à soumettre à la COP-29 et à la CMA-6** pour examen et adoption
- *synthèse des décisions adoptées non encore disponible sur le site de la CCNUCC*

Les résultats de ces 3 premières réunions, et surtout la 3e, constituent des **étapes clés pour l'opérationnalisation du fonds**, en jetant les bases pour que le fonds verse ses **premiers financements en 2025**

Prochaines étapes

- *2-5 déc. 2024* : **4e réunion** du Conseil d'administration prévue à Manille (Philippines)

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (1)

Contexte

- **objectif collectif de 100 Md$/an** à fournir par les pays industrialisés à partir de **2020** : objectif purement politique, négocié et fixé en 2009 à Copenhague et formalisé dans les accords de Cancún en 2010. Il ne se base sur aucune évaluation technique des besoins financiers réels des pays en développement : il représenterait au bas mot un 10e du montant réel nécessaire
- lors de la COP-21 (2015 à Paris), objectif prolongé jusqu'en 2025 (cf. décision 1/CP.21, § 53)
- **objectif atteint**, avec 2 ans de retard, **en 2022 : 115,9 Md$** (*source : OCDE, 29 mai 2024*)
- la non-atteinte de cet objectif en l'année cible (2020) a eu pour conséquence d'entamer la confiance des pays en développement vis-à-vis des pays industrialisés
- la CMA doit fixer, avant 2025, un **nouvel objectif collectif chiffré post-2025** (*New collective quantified goal*, NCQG) à partir d'un **niveau plancher de 100 milliards de $ par an** (cf décision 1/CP.21, § 53)
- conformément à la décision 14/CMA-1 adoptée à Katowice en 2018, les Parties se sont mises d'accord à Glasgow (CMA-3, 2021) sur l'organisation et la structure des discussions sur le nouvel objectif (cf. décision 9/CMA.3). Elles s'articulent notamment autour :
  - d'un **programme de travail *ad hoc*** (AHWP) sur 2022-2024
    - **dialogues techniques entre experts** (*Technical Expert Dialogues*, **TED**) : 4 par an, soit 12 au total
  - de **dialogues ministériels de haut niveau (HLMD)** sur 2022-2024

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (2)

Réunions en 2024 dans le cadre des discussions techniques sur le NCQG

23-24 avril 2024 : **9e réunion** du dialogue technique entre experts (**TED 9**), à Cartagena (Colombie)

- *Voir programme et note de synthèse des résultats*

25-26 avril 2024 : **1ère réunion** du **programme de travail ad hoc** (MADWP1), à Cartagena

- *Voir note de synthèse des résultats*

3 juin 2024 : **10e réunion** du dialogue technique entre experts (**TED 10**), à Bonn

- *Voir programme et note de synthèse des résultats*

5,6,8 et 10 juin 2024 : **2e réunion** du **programme de travail ad hoc** (MADWP2), à Bonn

- *Voir note de synthèse des résultats*

9-12 sept. 2024 :

- **11e réunion** du dialogue technique entre experts (**TED 11**), à Bakou (Azerbaïdjan) – il s'agit du dernier cycle de négociations techniques avant la CMA-6
- **3e réunion** du **programme de travail ad hoc** (MADWP3), à Bakou
- *Voir programme. et note de cadrage (*input paper*). Note de synthèse des résultats à paraître*

9 oct. 2024 : **3e réunion du dialogue ministériel de haut niveau**, Bakou

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (3)

Où en est-on dans les négociations sur le nouvel objectif ?

- de **nombreuses options** sur la table
- de **profondes divergences** d'opinion entre ***pays développés*** et ***pays en développement***, sur plusieurs **questions clés** où chacun de ces 2 catégories campe fermement sur ses positions
- cette situation de blocage a **entravé toute possibilité de progrès concrets** lors des négociations techniques en 2024 et donc il n'y a **toujours pas de consensus** sur ces questions clés :
  - le **montant** (*quantum*) de l'objectif : à la différence des 100 Md$ (dont le montant est le résultat de négociations politiques), l'objectif post-2025 doit se baser sur une évaluation technique et scientifique des besoins réels
    - pour l'instant, aucun pays industrialisé n'a soumis de proposition chiffrée
    - plusieurs pays en développement ont proposé que le montant soit au moins 1 000 Md$/an
    - à moins d'un mois avant la COP-29 et après 3 ans de négociations techniques, on n'a pas la moindre idée du montant que les pays industrialisés vont proposer à Bakou

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (3)

- **qui va contribuer ?**
  - les ***pays développés*** souhaitent **élargir la base des pays contributeurs** (*contributor base*) pour inclure les pays à revenu élevé : grands pays émergents (Chine, Corée du Sud,…) et pays du Golfe,…. Ils préconisent une approche équitable basée non seulement sur la responsabilité historique, mais aussi sur les **capacités financières actuelles des pays**. Ils veulent régler cette question avant de se mettre d'accord sur un montant
    - Cette question renvoie directement au problème de la **division binaire du monde en deux catégories** établie par la Convention Climat en 1992 (et confirmé en 1997 par le Protocole de Kyoto), basée sur la croissance économique des pays en 1992 (il y a 32 ans donc) et au **principe des responsabilités communes mais différenciées** (CBDR, cf. *article 3.1 de la Convention*)
    - Or, aujourd'hui, certains des pays en développement, notamment les grands pays émergents (Chine, Brésil, Arabie saoudite,…) ont un PIB plus élevé et sont de grands émetteurs de GES
  - aucun ***pays en développement*** ne soutient cette option et les grands pays émergents visés, soutenus par le groupe arabe et Singapour, s'y opposent fermement, en soulignant que l'Accord de Paris oblige les pays développés à fournir un financement climat aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation (§9.1) et à continuer d'être les moteurs du financement climat (§9.3). Il invite les pays émergents et en développement à fournir un financement climat mais à titre volontaire (§9.2)

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (4)

- quelles **sources de financement** ?
  - ***pays en développement* :** axer l'objectif sur le **financement public international**
  - ***pays développés* :** en plus du financement public international, il faut élargir la base des sources contributrices pour inclure le **secteur privé**, le financement philanthropique, le financement national, le financement issu de la réforme des **banques multilatérales de développement,** et les **taxes mondiales** (transport aérien et maritime international, énergies fossiles, transactions financières, superprofits…) afin de lever des **ressources financières nouvelles et innovantes**

    Compte tenu de la crise sans précédent de la dette publique des économies de l'OCDE, leur capacité à augmenter fortement l'aide bilatérale est incertaine ; ce contexte accroît la pression en faveur de l'élargissement de la base des contributeurs pour inclure le secteur privé
- **quel volet de l'action climat financer ?**
  - ***pays en développement* : atténuation, adaptation** et un **sous-objectif formel pour les pertes et préjudices**
  - ***pays développés* : atténuation et adaptation uniquement -** le financement des pertes et préjudices ne relève pas du mandat du NCQG
- **quelles catégories de pays seront bénéficiaires** du financement climat au titre du nouvel objectif ?
  - ***pays en développement :*** les pays en développement dans leur ensemble
  - ***pays développés :*** les **pays en développement particulièrement vulnérables** (pour reprendre la formulation de la décision 2/CP.27 et de la décision 2/CMA.4) actant la création du fonds pertes et préjudices). Les pays industrialisés souhaitent que le soutien financier soit attribué sur la base de la vulnérabilité mais il n'existe pas de définition claire et précise de cette notion. Il faudrait surtout définir des critères de vulnérabilité
- **quelle période cible ?** Sur quelle période le nouvel objectif s'appliquera-t-il ? 5 ans ? 10 ans ?

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (5)

- **qualité du financement fourni** : le soutien financier serait-il apporté sous forme de **dons** (**subventions**) plutôt que des **prêts** ? Quelle sera la **part** de ces deux types de financement ? Les pays en développement (PMA et AOSIS en tête) et les ONG insistent sur l'importance de privilégier la première option pour ne pas alourdir davantage le fardeau de la dette des pays bénéficiaires
- quelles **modalités de transparence** pour assurer le suivi et l'évaluation des contributions : il faut mettre en place des mécanismes de suivi/évaluation pour garantir que les fonds promis sont bien versés
  - **problème majeur :** il n'existe **aucune définition précise consensuelle et formellement reconnue** du financement climat. Aujourd'hui, les pays développés utilisent des métriques différentes pour mesurer le montant de financement qu'ils fournissent, ce qui a suscité une grande méfiance de la part des pays en développement qui ont critiqué la méthodologie appliquée par l'OCDE pour établir son bilan annuel
  - la plupart des ***pays en développement*** font pression pour qu'une définition commune, ainsi que des règles strictes de comptabilisation, soient intégrées dans le dispositif à adopter à Bakou sur le nouvel objectif post-2025, afin que les données soient précises, fiables, comparables et cohérentes

9 oct. 2024 : **3e réunion du dialogue ministériel de haut niveau**, Bakou

- **quelques progrès** : convergence progressive des positions sur la **structure** de l'objectif
  - beaucoup de Parties sont d'accord que l'objectif devrait intégrer la mise à disposition de **financements publics (« couche intérieure »)** et la mobilisation de **financements privés (« couche extérieure)**, soit en un **objectif chiffré unique**, soit en **2 objectifs chiffrés distincts**
  - Il n'y aura pas d'accord définitif sur la structure de l'objectif tant que tous les aspects de l'objectif ne seront pas réglés et tant qu'ils ne feront pas l'objet d'un consensus global

Financement climat : nouvel objectif collectif post-2025 (6)

Prochaines étapes

- en raison de ces fortes divergences de position sur les éléments clés et puisque les négociateurs techniques ne peuvent pas trancher à leur niveau, il faudra une prise en main politique des négociations
- la première semaine de la COP-29, dans le cadre des sessions SB-61, les négociateurs techniques devront donc réduire les nombreuses options sur la table pour soumettre aux négociateurs politiques de la 2e semaine un projet de décision proposant un **cadre concret** assorti d'un **nombre limité d'options claires, précises et viables** pour chaque question clé en vue de faciliter les arbitrages politiques finaux
- *15 oct. 2024* : les 2 co-Présidents du programme de travail *ad hoc* sur le NCQG ont publié un rapport de synthèse des discussions techniques menées en 2024, pour examen et adoption par la CMA-6. Ce rapport comporte une annexe (*addendum*) présentant un **cadre concret** (*substantive framework*) d'un **projet de texte de négociation** synthétisant les progrès réalisés dans les discussions en 2024, pour examen par la CMA-6
  - plusieurs **options** pour le **montant global** : au moins 1 000 / 1 100 / 1 200 / 1 300 Md$ par an en subventions/dons
  - plusieurs **options** pour **l'année cible** : 2025-2029 / 2025-2030 / 2025-2035 / 2026-2035 / d'ici 2030
  - **proposition d'objectif** pour les pays industrialisés : au moins **441 Md$/an** en subventions/dons (ce chiffre très précis vient de la **contribution du groupe des pays arabes** soumise à la CCNUCC le 6 août 2024 dans le cadre des négociations sur ce sujet. Leur proposition : **les pays développés doivent mobiliser 1 100 Md$/an aux pays en développement sur la période 2025-2029, en fournissant un minimum de 441 Md$/an**)

Article 6.4 : réunion de l'organe de supervision (1)

Contexte

- *article 6.4 :* **mécanisme de développement durable :** viendra prendre le relais du MDP
- même si les règles d'application des trois volets de l'article 6 (6.2, 6.4 et 6.8) ont été arrêtées dans leur ensemble lors de la CMA-3 à Glasgow en nov. 2021, il restait néanmoins à peaufiner certains **détails techniques** (définitions, procédures, logistique,…) et à étoffer certains éléments pour que l'article 6 soit **intégralement opérationnel** et pour que les échanges puissent donc véritablement démarrer sur la base de **règles robustes**
  - autorisation des unités de réduction A6.4ER
  - interconnexion entre registres 6.4 et art. 6.2 (transferts de réduction directs entre pays à titre bilatéral, ITMO)
  - éligibilité des projets qui évitent les émissions et améliorent la conservation de la nature, etc.
- comme à Charm el-Cheikh en 2022, le projet de décision 6.4 rédigé à Dubaï (déc. 2023) est resté bloqué faute de consensus entre les Parties à la CMA-5 et n'a donc pas pu être adopté (et pareil pour le projet de décision 6.2). En clair, presque 10 ans après l'adoption de l'Accord de Paris, l'art. 6 n'est toujours pas opérationnel, les règles techniques devant encore être finalisées, puis approuvées dans leur intégralité
- la CMA-5 n'a pas entériné les **recommandations** finalisées le 27 nov. 2023 par **l'organe de supervision de l'art. 6.4** (*Art. 6.4 Supervisory Body* – chargé de la mise en place du marché carbone mondial dans le cadre de l'Accord de Paris) sur les exigences pour :
  - **l'élaboration et l'évaluation de méthodologies**
  - **les activités liées à l'absorption de CO_2** - leur approbation est essentielle pour l'opérationnalisation du marché
- ces 2èmes versions des recommandations ont été rejetées par les Parties à Dubaï en raison de leur manque d'ambition et de robustesse (comme les 1ères versions, publiées le 6 nov. 2022, le premier jour de la CMA-4 à Charm el-Cheikh, où la CMA-4 avait demandé à l'organe de supervision de revoir sa copie)
- la CMA-5 a demandé à l'organe de supervision de revoir et d'affiner ces recommandations pour examen et adoption par la CMA-6

Article 6.4 : réunion de l'organe de supervision (2)

5-9 oct. 2024 à Bakou : **14e réunion** de **l'organe de supervision** de l'article 6.4 (*Art. 6.4 Supervisory Body*), organe technique désormais connu sous le nouvel acronyme **SBM** (réf. réunion SBM014)

Résultats – grande avancée, contre toute attente, vers la mise en place d'un marché carbone mondial

- à Bakou, le SBM a examiné les **2 projets de version révisée des recommandations**, l'un pour les absorptions de CO_2 et l'autre sur les méthodologies. Plutôt que d'attendre l'approbation par les diplomates à la CMA-6 (à Bakou, nov. 2024) dans le cadre du processus formel en vertu de l'Accord de Paris, le SBM a **directement adopté**, lui-même, ces 2 projets de version révisée des exigences sous forme de **2 normes SBM** :
  - exigences s'appliquant aux activités liées aux absorptions de CO_2 au titre du mécanisme de l'art. 6.4
  - exigences pour l'élaboration et l'évaluation des méthodologies au titre du mécanisme de l'art. 6.4
- les 2 normes sont entrées en vigueur le **9 oct. 2024**
- le SBM a demandé à la CMA-6 d'avaliser cette démarche, de fournir toute recommandation complémentaire et d'acter le fait que le SBM mette en œuvre ces normes
- il s'agit d'une **démarche inédite** pour le SBM qui ne souhaitait pas prendre le risque de voir ses recommandations rejetées à Bakou, pour la 3e année consécutive, ce qui aurait constitué une entrave majeure à l'opérationnalisation concrète du mécanisme de l'article 6.4, désormais baptisé **mécanisme d'octroi de crédits d'émission** au titre de l'Accord de Paris (*Paris Agreement Crediting Mechanism*, *PACM*)
- les 12 membres du SBM ont donc pris les devants, en décidant de passer outre, sans passer par la CMA, évitant ainsi des négociations lourdes et complexes, et sans attendre le feu vert de la CMA – stratégie un peu risqué « à prendre ou à laisser »
- but de cette démarche : accélérer le processus qui a traîné trop longtemps, permettre ainsi une opérationnalisation rapide du mécanisme de l'article 6.4, permettre au SBM de réexaminer, de mettre à jour et d'améliorer ces normes en fonction du développement du marché, et donc de permettre au PACM de rester dynamique et évolutif

Article 6.4 : réunion de l'organe de supervision (3)

Appui aux porteurs de projet

- les porteurs de projets vont s'appuyer sur ces normes pour définir et soumettre des méthodologies pour étayer leurs projets en vue de les faire enregistrer dans le cadre du PACM
- ils devront identifier les éventuels **impacts sociaux et environnementaux négatifs** de leurs projets dans le cadre d'une **évaluation approfondie des risques** (eau, sols, droits humains, santé,…), préciser comment ils prévoient de les **éviter,** ou à défaut préciser les **mesures** qu'ils comptent mettre en œuvre pour les **réduire**
- les porteurs de projet devront préciser les **procédures** qu'ils comptent mettre en place **pour suivre la mise en œuvre** de leurs projets
- les évaluations des risques seront soumises à un **audit par des auditeurs externes**

Réactions

- de 2 types :
  - le SBM a fait ce qu'il fallait faire
  - le SBM a dépassé son mandat

Risque lors de la CMA-6 à Bakou

- la CMA-6 pourrait rejeter intégralement les nouvelles normes en vigueur
- ou bien elle pourrait tout simplement demander au SBM d'apporter de nouvelles modifications
- ….

3 COP-29 : enjeux et déroulement

COP29
Baku
Azerbaijan

COP-29 : déroulement (1)

***11 - 22 nov. 2024 à Bakou* : 5 sessions de négociation** en parallèle

11 - 16 nov. : 61èmes sessions des **2 organes subsidiaires** de la CCNUCC

- **mise en œuvre** (**SBI-61**) – *voir ordre du jour provisoire*
- **conseil scientifique et technologique** (**SBSTA-61**) – *voir ordre du jour provisoire*

11 - 22 nov. : sessions des **3 organes de prise de décision formelle** :

- **29e Conférence des Parties** à la Convention Climat (**COP-29**) – *voir ordre du jour provisoire*
- **6e Réunion des Parties** à l'Accord de Paris (**CMA-6**) – *voir ordre du jour provisoire*
- **19e Réunion des Parties** au Protocole de Kyoto (**CMP-19**) – *voir ordre du jour provisoire*

Evènements clés :

- *12 - 13 nov.* : **1ère partie du segment de haut niveau, dont le Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat** (*World Leaders' Climate Action Summit*)
- *19 – 20 nov.* : **2e partie du segment de haut niveau**
- **évènements mandatés** (réunions + ateliers mandatés par une décision COP-28 et/ou CMA-5)

COP-29 : déroulement (2)

Ouverture de la COP-29 (11 nov.) **: fin de la Présidence émirati** de la COP

début de la présidence azerbaïdjanaise de la COP

Journées thématiques en parallèle aux négociations formelles, organisées par la Présidence :

- *14 nov.* **: finance, investissements et commerce**
- *15 nov. :* **énergie, paix, relance**
- *16 nov. :* **science, technologies et innovation, numérisation**
- *18 nov. :* **ressources humaines, enfants et jeunesse, santé, éducation**
- *19 nov. :* **alimentation, agriculture et eau**
- *20 nov. :* **urbanisation, transports, tourisme**
- *21 nov. :* **nature et biodiversité, peuples indigènes, égalité des sexes, océans et zones côtières**

Site web de la COP-29 (CCNUCC) | Toutes les sessions | Site web de la Présidence azerbaïdjanaise

Programme global de la Conférence (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

Programme jour par jour en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

COP-29 : Contexte global

Contexte géopolitique

- le monde est ébranlé par les guerres en **Ukraine**, **Gaza** et maintenant le **Liban**
  - le sujet de la **crise climatique/le dérèglement climatique** a baissé dans l'ordre des priorités

Contexte politique

- la COP-29 intervient vers la fin d'une série **d'élections nationales dans quelque 70 pays** avec la **montée de l'extrême droite** dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, France, Italie, Pays-Bas, Suède,..) avec leurs prises de position et promesses d'agir contre plusieurs aspects de l'action climat
- 6 jours avant la COP-29, le **5 novembre**, tous les yeux seront rivés sur les résultats de **l'élection présidentielle aux Etats-Unis,** avec la perspective :
  - d'un retour au pouvoir de Trump
  - du retrait probable de l'Accord de Paris une 2e fois
  - du détricotage de la politique climat nationale (l'*Inflation Reduction Act* notamment) mise en place depuis la prise de fonction de Biden en 2021
  - du mépris de l'action climat internationale et, plus largement, de la gouvernance multilatérale

  Si les résultats de l'élection confirment le retour au pouvoir de Trump, cela jettera un **ombre très sombre** sur le déroulement de la COP-29

Contexte économique

- **crise économique mondiale** : faible croissance mondiale, crise de la dette, inflation, contraintes et coupes budgétaires des Gouvernements nationaux, baisse du pouvoir d'achat des citoyens,...

COP-29 : Présidence azerbaïdjanaise (1)

Etat dépendant des combustibles fossiles

- après l'Egypte et les Emirats, l'Azerbaïdjan est le **3e pays producteur d'énergies fossiles à accueillir la COP**
- l'Azerbaïdjan est **l'un des 10 premiers Etats pétro-gaziers**, très dépendant de ces fossiles :
  - mix énergétique : le pétrole et le gaz sont à l'origine de plus de 98% de son approvisionnement en énergie (*source : AIE*)
  - en 2021, le secteur pétro-gazier représentait deux tiers (64%) de son PIB, soit plus que les Emirats (52%) (*source : Climate Home News, 10 déc. 2023 d'après Carbon Tracker, 11 février 2021*)
  - en 2021, 90% des recettes d'exportations provenaient du secteur pétro-gazier (*source : AIE, juin 2021*)
- *3 jan. 2024* : **Mukhtar Babayev**, Ministre de l'Ecologie nommé **Président de la COP-29**. Ancien cadre de la Socar (*State Oil Company of Azerbaïdjan Republic*) de 1994 à 2010, dont vice-Président, en charge des questions environnementales (2007-2010) : **2e année consécutive qu'un proche des intérêts fossiles présidera la COP**

COP-29 : Présidence azerbaïdjanaise (2)

Diplomatie climat

- l'Azerbaïdjan a **peu d'expérience** en matière de diplomatie climat
- et pourtant, la Présidence azerbaïdjanaise a un **rôle stratégique crucial** à jouer dans le renforcement de l'ambition des Parties en matière d'action climat et de financement climat

Droits humains

- l'Azerbaïdjan est un pays sous un régime plutôt autoritaire et répressif
- bilan très mitigé en matière de droits humains depuis plusieurs années et surtout ces 2 dernières années ont vu une intensification de la répression des propos ou voix critiques du régime national
    - le gouvernement réprime la liberté de la parole et la liberté d'association des lanceurs d'alerte et d'autres voix dissidentes et critiques : défenseurs des droits humains, journalistes, activistes indépendants de la société civile
    - ces derniers mois en amont de la COP-29, les autorités azerbaïdjanaises ont arrêté « *des dizaines* » d'activistes et de journalistes sur la base d'accusations criminelles infondées, selon un rapport publié conjointement le 8 octobre 2024 par les deux ONG *Freedom Now* et *Human Rights Watch*
    - 20 personnes sur les 33 cas recensés dans ce rapport sont accusées de « *l'introduction clandestine d'argent dans le pays* » (contrebande)

COP-29 : vision de la Présidence azerbaïdjanaise

2 lettres de la Présidence transmises aux Parties

- *24 juillet 2024* : une première lettre présentant la vision de la Présidence de la COP-29 pour « *renforcer l'ambition et mobiliser l'action* », esquisser les étapes clés de la Présidence et les trajectoires à suivre pour transformer cette vision en actions réelles *(lire notre article)*
- *17 sept. 2024* : une deuxième lettre annonçant une série de 14 initiatives sectorielles et thématiques que la Présidence compte lancer officiellement à Bakou pour accélérer l'action climat, tant par les Parties que par les acteurs non-étatiques. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'agenda de l'action (*Action Agenda*) qui s'adresse aux acteurs non-étatiques (Etats fédérés, provinces, régions, villes, secteur privé, ONG et société civile) et ce, en complément des négociations formelles menées dans le cadre de la CCNUCC. Parmi ces 14 initiatives :
  - le fonds d'action pour le financement climat (*Climate Finance Action Fund* ou CFAC) : ce Fonds, qui sera alimenté par des contributions volontaires des Etats et entreprises productrices de combustibles fossiles, visera à servir de catalyseur aux secteurs public et privé dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de la recherche et du développement. NB. question : comment va-t-il s'articuler avec le fonds vert pour le climat (GCF)
  - l'engagement mondial pour le stockage de l'énergie et les réseaux énergétiques (*Global Energy Storage and Grids Pledge*) : cet engagement visera à multiplier par six la capacité mondiale de stockage de l'énergie par rapport aux niveaux de 2022, pour atteindre 1 500 GW d'ici 2030
  - la déclaration de la COP-29 pour la réduction des émissions de CH_4 issues des déchets organiques (*COP-29 Declaration on Reducing Methane from Organic Waste*) : cette déclaration vise à obtenir, dans le cadre des NDC, des engagements visant le secteur de la gestion des déchets qui soient alignés sur l'objectif de +1,5°C, y compris des objectifs chiffrés de réduction du CH_4 dans ce secteur
  - la plateforme de Bakou pour la transparence mondiale en matière d'action climat (*Baku Global Climate Transparency Platform* ou BTP)

Les annexes 3 à 16 de la lettre présentent les 14 initiatives en détail

Evolution du rôle des Présidences de la COP (1)

Une tendance croissante

- la tâche principale d'une Présidence de la COP est de piloter habilement les négociations en jouant un rôle moteur, de facilitateur, voire de médiateur auprès de toutes les Parties pour :
  - rapprocher les points de vue et positions divergents, en faisant preuve d'initiative, afin de dégager un consensus global sur les projets de décision formels et
  - rester à l'écoute des préoccupations, des situations nationales et des attentes de chaque Partie, sans pour autant défendre de position particulière
- or, ces dernières années et surtout depuis la COP-26 à Glasgow, les Présidences ont cherché en plus à rallier le plus grand nombre de Gouvernements possible autour de déclarations, d'engagements ou d'alliances volontaires (non contraignantes donc) qui sont annoncés lors de la séquence de haut niveau :
  - *COP-28* : Engagement sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (*Global Renewables and Energy Efficiency Pledge*), Déclaration conjointe sur le nucléaire, etc.
  - *COP-26 : Engagement mondial sur le méthane (Global Methane Pledge)*, déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, déclaration en faveur d'une transition mondiale du charbon vers la production d'électricité propre (*Global coal to clean power transition statement*). etc.
- but de cette démarche : chaque Présidence veut apporter sa marque à la COP, en mettant ses initiatives accrocheuses sur la table en guise d'héritage et en revendiquant la réussite de la COP

Evolution du rôle des Présidences de la COP (2)

- le nombre d'initiatives de ce genre s'accumule lors de chaque COP et aussi en dehors des COP. En partie, elles s'ajoutent à des initiatives déjà existantes sur le même sujet – donc il y a très souvent chevauchement entre les initiatives d'une année à l'autre
- comment institutionnaliser, formaliser cette foultitude d'engagements et de déclarations ?
- quoi qu'il en soit, il faut mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation pour déterminer si ces engagements sont bel et bien mis en œuvre et si les objectifs fixés sont atteints

Estimation de l'impact potentiel des initiatives clés annoncées lors de la COP-28

Rapport de *Climate Action Tracker* (CAT), *think tank* britannique spécialisé dans l'analyse des engagements climat des Etats, publié le 9 déc. 2023

- peu des initiatives sectorielles annoncées lors de la COP-28 contribueront de façon significative à combler l'écart entre les projections d'émissions de GES et la science (réduction des émissions nécessaires pour suivre une trajectoire compatible avec l'objectif +1,5°C)
- beaucoup de ces initiatives manquent d'ambition, de précision, de couverture des sources d'émission ou de redevabilité (*accountability*)
- CAT estime que sur les émissions totales qui pourraient être évitées par la mise en œuvre des engagements volontaires annoncés à la COP-28, environ la moitié ne sera sans doute pas réalisée sans intervention complémentaire pour améliorer les initiatives, environ un quart est déjà intégré dans les NDC des Etats et seulement le quart restant est additionnel et réalisable

Evolution du rôle des Présidences de la COP (3)

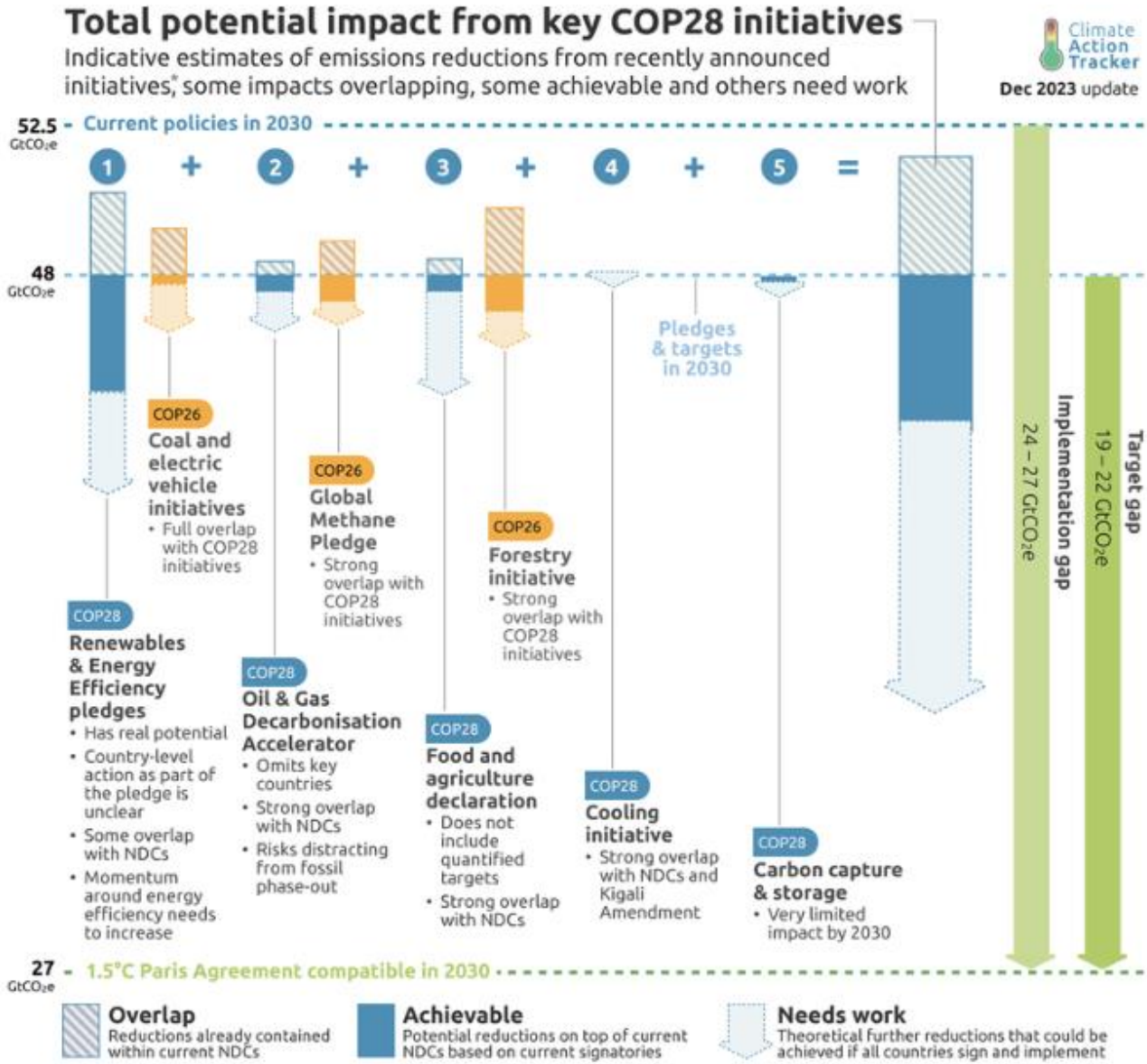

Source : [Climate Action Tracker](), 9 déc. 2023

COP-29 : Profil politique (1)

Séquence de haut niveau (12-13 nov.) : allocutions des dirigeants mondiaux

- un profil politique plus faible que les COP-27 et -28
- moins de participants attendus à Bakou (environ 80 000, *source : ECIU, Road to Baku, n°2, 25 sept. 2024*) qu'à Dubaï (83 884 en présentiel et 2 089 en virtuel)

Liste provisoire des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui vont participer (au 18 oct. 2024) : 106

- absents : Afrique du Sud, Australie, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Indonésie,…
- France : critiques ouverts de Matignon du régime politique d'Azerbaïdjan (guerre avec l'Arménie, droits humains, soutien d'Azerbaïdjan de la contestation sociale en Nouvelle-Calédonie)
- USA : priorité de l'élection présidentielle
- mais aucun dirigeant d'un pays membre du G20 n'a publiquement annoncé qu'il ne participerait pas
- il reste 12 jours avant l'ouverture

COP-29 : Profil politique (2)

Participation des dirigeants des pays G20 lors des 3 dernières COP et participation prévue à la COP-29 (au 18 oct. 2024)

G20 leader speeches at COP summits

Country	Cop26	COP27	COP28	COP29
Argentina	Yes			
Australia	Yes			
Brazil			Yes	Yes
Canada	Yes			
China	Yes (video)			
France	Yes	Yes	Yes	
Germany	Yes	Yes	Yes	Yes
India	Yes		Yes	
Indonesia	Yes		Yes	
Italy	Yes	Yes	Yes	Yes
Japan	Yes		Yes	Yes
South Korea	Yes			
Mexico				
Russia				Yes
Saudi Arabia		Yes	Yes	Yes
South Africa		Yes	Yes	
Turkiye			Yes	Yes
UK	Yes	Yes	Yes	Yes
USA	Yes	Yes (later)		

Source : Climate Home News, 21 oct. 2024, d'après CCNUCC

COP-29 : Les enjeux (1)

1) Financement climat : le nerf de la guerre des négociations climat au sein de la CCNUCC **CMA**

La COP-29 a été baptisée la « **COP du financement** » et pour cause :

a) enjeu prioritaire n°1 pour la Présidence : obtenir un accord solide des Parties sur un **nouvel objectif collectif chiffré post-2025 (NCQG)** : indispensable :

- pour rétablir la confiance entre pays du Sud et pays du Nord qui a été sérieusement entamée, en partie puisque les pays du Nord ont atteint l'objectif des 100 Md$/an avec 2 ans de retard
- quid du manque à gagner pour les 2 ans où l'objectif n'a pas été atteint : 2020 (16,7 Md$) et 2021 (10,4 Md$) ?
- c'est un préalable pour débloquer les négociations afin d'avancer dans les autres axes de négociation (atténuation en tête)
- le financement climat joue un rôle crucial dans le renforcement de l'ambition des pays en développement (notamment en matière de transition énergétique)
- il faut créer une dynamique forte sur le financement climat dans la perspective des NDC 3.0

- ***obligation*** pour les pays industrialisés de fournir un soutien financier aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation (cf. article 9.1 de l'Accord de Paris)
  - ils devraient jouer un **rôle moteur** dans le financement climat international (cf. article 9.3)
  - sur la base de cette disposition juridique, les pays en développement (pays émergents en tête) soulignent que la seule responsabilité de fournir un financement climat incombe aux pays industrialisés
- les autres pays (pays émergents en tête) ***peuvent*** fournir un soutien financier à titre ***volontaire*** (cf. article 9.2)
- ce sujet revoie à la question très controversée de la **responsabilité historique** des émissions de GES (pays industrialisés)

COP-29 : Les enjeux (2)

Part de responsabilité des gros émetteurs dans le financement climat

Calculateur du financement climat à fournir par les Parties à l'Accord de Paris

Outil mis au point par le *World Resources Institute* (WRI) pour éclairer les négociations à Bakou

Voir note publiée le 17 sept. 2024

Résultats

- sans surprise, presque tous les scénarios combinant les émissions et les paramètres économiques attribuent aux États-Unis la plus grande responsabilité en matière de financement climat
- cumulativement, les USA sont la source de plus d'émissions depuis les années 1850 que n'importe quel autre pays, et ils restent également le 2e plus grand émetteur sur une base annuelle
- les USA sont également la première économie du monde
- depuis la fixation en 2009 de l'objectif des 100 Md$/an, les États-Unis n'ont jamais été en mesure d'assumer leur juste part du financement climat
- selon le WRI, coupler les 2 paramètres (i) émissions cumulées rapportées aux émissions/hab avec (ii) le RNB cumulé rapporté au RNB par habitant donne le résultat le plus raisonnable pour envisager de faire évoluer la liste actuelle des contributeurs au financement climat
- la prise en compte d'une seule de ces métriques pourrait produire des résultats erronés

COP-29 : Les enjeux (3)

Part de responsabilité des Parties à l'Accord de Paris dans le financement climat (en % du total)

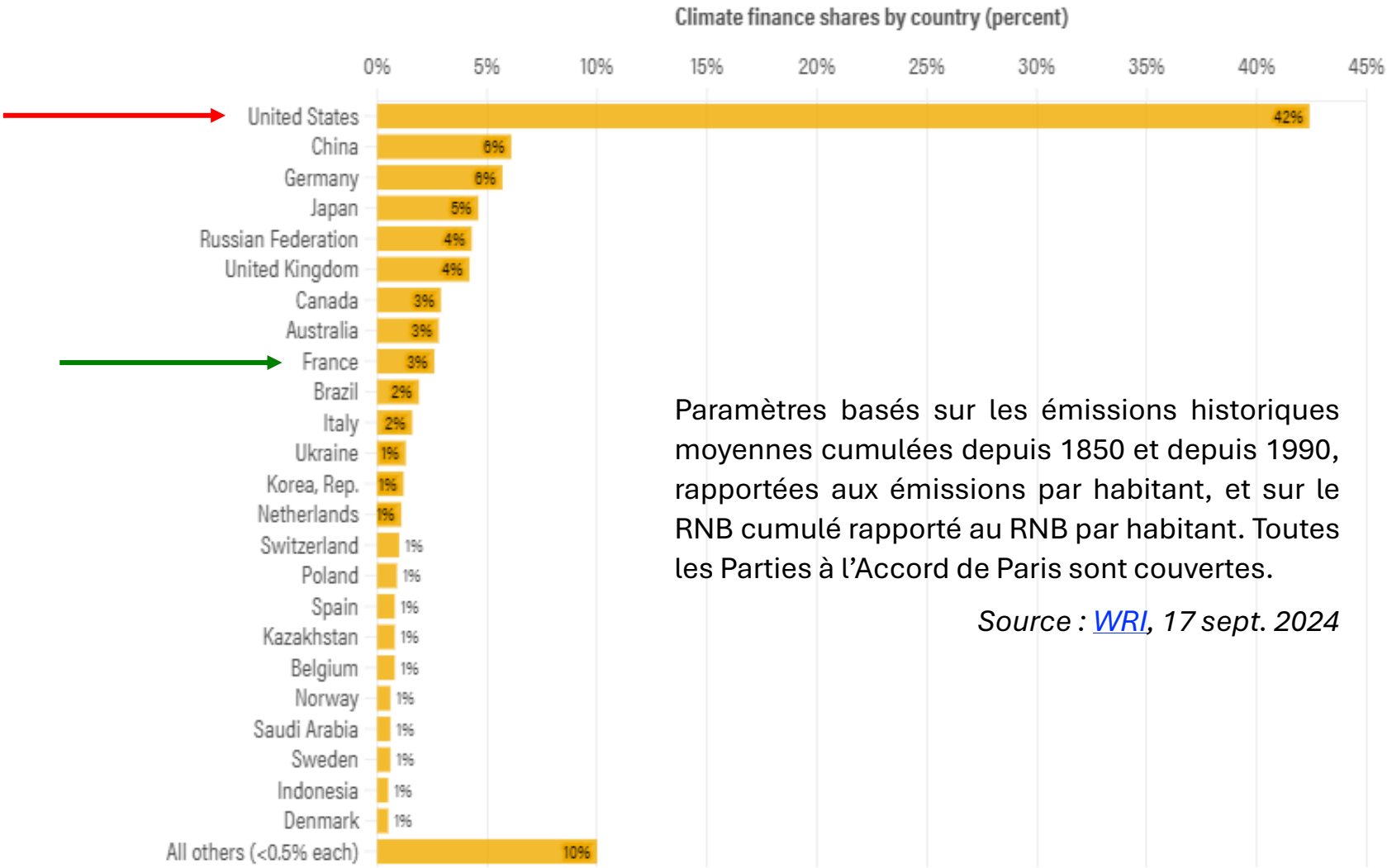

Paramètres basés sur les émissions historiques moyennes cumulées depuis 1850 et depuis 1990, rapportées aux émissions par habitant, et sur le RNB cumulé rapporté au RNB par habitant. Toutes les Parties à l'Accord de Paris sont couvertes.

Source : WRI, 17 sept. 2024

Source: WRI Climate Finance Calculator.

WORLD RESOURCES INSTITUTE

COP-29 : Les enjeux (4)

Vers une plus grande transparence du financement climat fourni ?

- certains grands pays émergents fournissent déjà à titre volontaire un soutien financier pour les actions climat à d'autres pays en développement (la coopération dite « Sud-Sud »)
- ils ne demandent pas et ne reçoivent pas de reconnaissance pour leurs contributions financières qu'ils fournissent car ils ne sont pas obligés de les rapporter, comme le sont les pays industrialisés mais à partir du **1er janvier 2025**, le cadre de transparence renforcé (*art. 13*) s'appliquera à toutes les Parties (**système de MRV unique**) : les PED ***devraient*** rapporter le soutien reçu, tant des pays industrialisés que d'autres pays (émergents) : toujours **pas d'obligation** donc
- selon le WRI, entre 2013 et 2022, la Chine a fourni **45 Md$** en financement climat aux PED (soit environ **4,5 Md$/an en moyenne**), soit l'équivalent de 6,1% du financement climat fourni par l'ensemble des pays industrialisés sur cette même période (*source : WRI, note d'analyse, 16 sept. 2024*)
- dans le cadre du NCQG, de tels financements climat devraient être rapportés et comptabilisés pour accroître la transparence globale et la reconnaissance de ces pays contributeurs

Financement climat fourni par les PED via les banques multilatérales de développement

Analyse du cercle de réflexion britannique ODI, publiée le 4 oct. 2024 (document de travail)

- cette analyse montre que plusieurs pays en développement (grands pays émergents surtout) fournissent **déjà** via les **banques multilatérales de développement** et à **titre volontaire** un **soutien financier** pour les actions climat à d'autres pays en développement (données 2020) :
  - la Chine, elle, est le 11e pays dans la liste les 30 premiers pays contributeurs (1,2Md$/an)
  - Inde : 17e pays (765 M$)
  - Brésil : 19e pays (529 M$)
  - Russie : 20e pays (507 M$)
  - Nigeria : 28e pays (296 M$), devant l'Irlande en 29e place (234 M$)

COP-29 : Les enjeux (5)

Les 30 premiers pays contributeurs au financement climat en 2020 (en absolu)

Ces 30 pays représentent **92%** du total du financement climat fourni en 2020

			$ million (current)			
Rank	Country	UNFCCC grouping	Bilateral	MCFs	MDBs	Total
1	Japan	Annex II	9,288	390	3,693	13,370
2	Germany	Annex II	8,076	502	2,603	11,181
3	France	Annex II	5,936	305	2,114	8,355
4	United States	Annex II	1,770	472	5,443	7,685
5	United Kingdom	Annex II	1,380	611	1,969	3,960
6	Italy	Annex II	698	85	1,637	2,421
7	Canada	Annex II	407	93	1,216	1,716
8	Spain	Annex II	659	68	896	1,623
9	Netherlands	Annex II	578	62	841	1,481
10	Sweden	Annex II	563	176	634	1,374
11	China	Non-Annex I		1.56	1,235	1,236
12	Norway	Annex II	489	300	296	1,086
13	Switzerland	Annex II	329	45	467	841
14	Australia	Annex II	118	42	660	821
15	Belgium	Annex II	170	51	588	809
16	South Korea	Non-Annex I	202*	26	559	786
17	India	Non-Annex I		1.08	764	765
18	Austria	Annex II	245	24	376	644
19	Brazil	Non-Annex I		1.13	528	529
20	Russia	Annex I		1.75	505	507
21	Saudi Arabia	Non-Annex I			496	496
22	Denmark	Annex II	58	41	379	478
23	Indonesia	Non-Annex I		0.48	405	405
24	Poland	Annex I	122	5.53	260	388
25	Argentina	Non-Annex I			380	380
26	Finland	Annex II	93	35	229	357
27	Mexico	Non-Annex I		1.98	337	339
28	Nigeria	Non-Annex I		0.51	295	296
29	Ireland	Annex II	107	11	116	234
30	Türkiye	Annex I		0.16	214	214
	Total for all 197 countries		31,441	3,387	35,314	70,344

Données hors financement climat bilatéral entre pays

Financement climat fourni via les banques multilatérales de développement (BMD) et les agences de l'ONU mais hors flux de financement à titre Bilatéral pour les pays hors annexe I.

Source : ODI, 4 oct. 2024 (p.17), d'après les rapports biennaux, rapport conjoint des BMD, OCDE

COP-29 : Les enjeux (6)

Financement climat fourni par les PED à titre bilatéral

- si les flux de financement climat fourni **à titre bilatéral** par les PED à d'autres PED sont pris en compte, le total pour la Chine augmente
- selon les estimations d'ODI, la Chine a fourni un total de **1,4 Md$/an en 2017 de financement climat public à titre bilatéral**
- ainsi, la Chine serait le **7e pays** fournissant des financements climat publics aux PED

Les 7 premiers pays fournissant des financements climat publics aux PED en 2017 (y compris les flux financiers bilatéraux de la Chine) (en M$ constants)

	Bilateral	MCFs	MDBs	Grand total
Japan	9,554	235	3,013	12,802
Germany	7,674	303	2,116	10,092
France	4,808	184	1,774	6,766
United States	1,390	285	4,941	6,617
United Kingdom	1,316	369	1,998	3,683
Italy	768	52	1,447	2,266
China	1,394	1	678	2,073

Source: Authors' calculations; China's bilateral climate-related finance data is from Tsang et al. (2023)

MCFs = Fonds multilatéraux pour le climat. MDBs = Banques multilatérales de développement

Source : ODI, 4 oct. 2024 (p.18)

COP-29 : Les enjeux (7)

1) Financement climat (suite)

- b) obtenir des pays industrialisés de **nouveaux engagements concrets et ambitieux des Etats en matière de financement climat** international pour les pays en développement, via le Fonds vert pour le climat ou non, et ce, pour rétablir la confiance entre pays du Sud et pays du Nord. Cela constituerait la véritable clé pour faire avancer les négociations sur les autres sujets problématiques (atténuation en tête)

- c) réaliser des avancées concrètes dans le cadre des discussions du **dialogue de Charm el-Cheikh** sur **l'article 2.1(c)** de l'Accord de Paris : rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire d'émissions bas-carbone et résilient aux changements climatiques
  - dialogue créé par la décision 1/CMA-4 (Charm el-Cheikh, 2022)

COP-29 : Les enjeux (8)

2) Article 6 (mécanismes de marché) CMA Enjeu prioritaire n°2 pour la Présidence

- **article 6.4 : mécanisme d'octroi de crédits dans le cadre d'un marché carbone mondial**
  - approuver les **2 normes** adoptées le 9 oct. 2024 par l'organe de supervision de l'article 6.4, évitant ainsi de rouvrir la boîte de Pandore.....
- **article 6.2 : transfert de réduction directs (crédits carbone) entre pays à titre bilatéral ou multilatéral (ITMO)**
  - régler les questions en suspens en vue de finaliser les **règles de mise en œuvre** une fois pour toutes, presque 10 ans après l'adoption de l'Accord de Paris
    - intégrité environnementale
    - protection des droits humains
    - transparence (et surtout la question des clauses de confidentialité des informations rapportées par les Parties après les échanges d'ITMO, qui empêcheraient la vérification de ces informations) :
      - divergences fortes entre, d'une part, des règles robustes avec vérification renforcée (soutenues par l'UE, les pays africains et latino-américains)et, d'autre part, une approche minimaliste et basique (« *light-touch, no frills* ») s'appuyant sur le marché volontaire, défendue ardemment par les USA
- **article 6.8 : approches non fondées sur le marché**
  - poursuivre les discussions pour identifier des possibilités pour concevoir et mettre en œuvre de telles approches

COP-29 : Les enjeux (9)

3) Pertes et préjudices COP + CMA

- examen et adoption du **rapport** du Conseil d'administration du fonds à la COP et à la CMA
- approbation des modalités définitives de fonctionnement du **fonds** adoptées par son Conseil d'administration et notamment les **modalités d'hébergement et d'administration** du fonds (auprès de la **Banque mondiale** pour une durée provisoire de 4 ans)
  - pour permettre son opérationnalisation concrète avec le versement des **premiers financements en 2025**
- obtenir des pays industrialisés de **nouveaux engagements concrets en termes de contributions financières** pour alimenter le fonds pertes et préjudices

4) Adaptation (1/3) CMA

- a) poursuite des négociations pour définir les **modalités de mise en œuvre du programme de travail biennal Emirats-Belém (2025-2026),** dont l'objectif sera d'identifier et élaborer des **indicateurs** (*décision 2/CMA.5*,§39) pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation, d'ici 2030, des objectifs qualitatifs thématiques fixés par le **cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale** (*décision 2/CMA.5*,§6 à 11)
  - eau
  - écosystèmes et biodiversité
  - patrimoine culturel
  - agriculture et agroalimentaire
  - santé
  - infrastructure et villes
  - élimination de la pauvreté

  Indicateurs pour **suivre et évaluer les actions d'adaptation** mises en œuvre par les Parties

  Plusieurs indicateurs ont déjà été définis et mis en œuvre dans d'autres contextes hors CCNUCC mais le défi dans le cadre de la CCNUCC est d'identifier et d'approuver un ensemble d'indicateurs qui pourront s'appliquer au niveau mondial dans le cadre de l'objectif mondial adaptation (GGA)

  Enjeu de la CMA-5 : **approuver ces modalités de mise en œuvre** (plan global, calendrier, participants,…) pour que les Parties puissent **démarrer début 2025 les discussions techniques de fond**

COP-29 : Les enjeux (10)

4) Adaptation (2/3)

- b) faire le point sur les progrès réalisés vers l'atteinte de **l'objectif d'au moins doubler le financement adaptation d'ici 2025** (par rapport au niveau de 2019), fixé par la CMA-3 à Glasgow (2021) :
  - **32,4 Md$ en 2022** (contre 20,3 Md$ en 2019, soit à mi-chemin entre le niveau de 2019 et l'objectif de 2025 – il reste donc 3 ans pour atteindre cet objectif, *source : OCDE, 29 mai 2024*)
  - NB. les chiffres définitifs pour **2025** ne seront disponibles qu'en **2027** du fait du dispositif de rapportage du financement climat en place

- c) **Plans nationaux d'adaptation** (**NAP**)
  - **processus continu, progressif et itératif** établi en vertu du cadre de Cancún pour l'adaptation (cf. Accords de Cancún, décision 1/CP.16, adoptés lors de la COP-16 (2010) pour permettre aux pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des NAP
  - objet des NAP **: identifier les besoins et priorités** en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques **à moyen et à long terme et élaborer/mettre en œuvre des stratégies et plans** pour répondre à ces besoins
  - au 12 juillet 2024, **58** des 155 Parties hors annexe I (PED), soit 37%, avaient soumis leur NAP (*voir liste des NAP soumis*)
  - la décision 1/CMA.5 (résultat du bilan mondial, GST, déc. 2023 à Dubaï) appelle les Parties qui ne l'ont pas encore fait à **mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification** en matière d'adaptation d'ici **2025** et à avoir avancé dans leur mise en œuvre d'ici **2030**
  - à Bakou, l'enjeu sera de poursuivre ces discussions MAIS la question du **financement de l'adaptation** va être omniprésente car les PED soulignent qu'ils ont besoin d'un soutien financier non seulement pour mettre en œuvre leur NAP, mais aussi, et surtout, pour les préparer

COP-29 : Les enjeux (10)

4) Adaptation (3/3) Les besoins réels en matière d'adaptation

Plusieurs rapports sur cette question réalisés par des sources qui font autorité

1) rapport publié le 8 nov. 2022 lors de la COP-27, établi à la **demande des Présidences de la COP-26 et de la COP-27**, par un groupe d'experts indépendants co-présidé par l'économiste britannique **Nicolas Stern** :

- **1 000 Md$/an nécessaires en 2030** pour aider les pays en développement et émergents (hors la Chine), soit **10 fois plus que l'objectif des 100 Md$/an** en 2020

2) ***Adaptation Gap Report*** du PNUE publié le 2 nov. 2023

- les besoins annuels pour le financement de l'adaptation sont estimés dans une fourchette comprise entre **215 et 387 Md$/an sur la période 2021-2030** (*Voir rapport intégral* | *synthèse* | *messages clés*)
  - les besoins de financement pour l'adaptation des pays en développement sont **10 à 18 fois plus importants** que les flux de financement public international en 2021
  - en raison de la hausse des besoins de financement de l'adaptation et de l'affaiblissement des flux, l'estimation du **déficit actuel de financement de l'adaptation** est désormais comprise entre **194 et 366 Md$ par an**

COP-29 : Les enjeux (11)

5) Bilan mondial (*Global Stocktake*) CMA

- a) **mise en œuvre des résultats finaux** actés à Dubaï (décision 1/CMA.5), c'est-à-dire **traduction des engagements** pris **en actions et résultats concrets** dans l'économie réelle, et notamment les objectifs du § 28 :
  - *§ 28(e)* : assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques
  - *§ 28(a)* : tripler la capacité mondiale de production des EnR et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030
  - *§ 28(f)* : accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO_2, en particulier les émissions de CH_4
  - y aura-t-il des **discussions sur la transition vers une sortie des combustibles fossiles** ? Une chose est sûre : il va y avoir de **l'opposition ferme** de la part des pays du groupe de négociation LMDC (**Chine, Inde, Arabie saoudite**,…)

- b) adoption des **modalités** (éléments pratiques) du **dialogue annuel sur les résultats du bilan mondial** (prévu par la décision 1/CMA.5, § 97 et 98, sur 4 ans : 2025-2028) pour le rendre **opérationnel** lors de la CMA-6 à Bakou
  - ce sous-volet des négociations est très important car les résultats de la phase politique du 1er bilan mondial doivent éclairer les travaux d'élaboration de la prochaine série des NDC (qui devront couvrir la période jusqu'en 2035), à soumettre par les Parties en 2025

- c) discussions **sur l'éventuelle amélioration du processus de déroulement du bilan mondial** (procédures et logistique) dans la perspective du 2e bilan mondial en 2028, en vue d'adopter une **décision** à Bakou

COP-29 : Les enjeux (12)

6) Atténuation CMA

- renforcement de l'ambition des Parties dans le contexte de la remise prochaine des NDC mises à jour ou NDC nouvelles
  - reprise des négociations dans le cadre du **programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP).** Ces négociations avancent très lentement – **de fortes divergences**
  - concrétiser les engagements pris sur l'atténuation dans le cadre du GST ?
  - échéance officielle du **10 février 2025 :** les Parties devront soumettre leur prochaine NDC (appelées **NDC 3.0**) au moins 9 à 12 mois en amont de la CMA-7 (le 10 novembre 2025), soit entre le 10 novembre 2024 et le 10 février 2025 (*cf. paragraphe 166 de la décision 1/CMA.5 et paragraphe 25 de la décision 1/CP.21*) : période de mise en œuvre allant jusqu'en 2035
  - de **fortes attentes de la société civile et des ONG** : pression pour que des grands pays émetteurs volontaristes soumettent leur NDC 3.0 renforcée à Bakou, en créant ainsi une dynamique pour inciter d'autres Etats à en faire de même en amont de l'échéance prévue
    - soumissions prévues lors de la COP-29 : **UK, USA, Emirats et Brésil** (*source :* Carbon Brief*, bulletin Debriefed, 25 oct. 2024*)
  - le Secrétariat de la CCNUCC a lancé un **outil** « *NDC 3.0 Navigator* » [Navigateur CDN 3.0 en français] pour aider les Parties à élaborer leur NDC nouvelle
  - voir liste des NDC soumises sur le site de la CCNUCC
  - voir outil de suivi des NDC soumises du *World Resources Institute* : ils prévoient de lancer **un nouvel outil de suivi des NDC 3.0** (*2025 NDC Tracker*)
  - voir aussi l'outil de suivi des objectifs/engagements des Etats mis en place par *Climate Action Tracker*

COP-29 : Les enjeux (13)

7) Transparence CMA

- toutes les Parties doivent soumettre leur **premier rapport biennal de transparence** (*Biennal Transparency Reports* ou BTR) avant le **31 déc. 2024** au titre du cadre de transparence renforcé (*Enhanced Transparency Framework* ou ETF, cf. article 13) : un **seul régime de MRV pour toutes les Parties** à partir du **1er janvier 2025**
- au 15 oct. 2024, 13 Parties avaient soumis leur BTR sur les 195 Parties à l'Accord de Paris – *voir liste des BTR soumis*
- finalisation **des outils de rapportage** et démonstrations aux Parties

8) Transition juste CMA

- **2e dialogue** du **programme de travail** sur la transition juste (JTWP) **+ 2e table ronde ministérielle**
  - poursuite des négociations pour définir les **modalités de mise en œuvre** du JTWP (plan global, calendrier, participants)
  - ces modalités doivent être concrétisées avant que les **travaux techniques** du JTWP ne puissent démarrer

COP-29 : Les enjeux (14)

9) Pays hôte de la COP-31 COP

- 5 groupes régionaux de l'ONU :
  - Afrique
  - Amérique latine et Caraïbes
  - Asie et région du Pacifique (dont les Etats du Golfe)
  - Europe de l'Ouest et autres (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA, Israël,…)
  - Europe de l'Est et centrale
- selon la **rotation** de ces 5 groupes régionaux de l'ONU : **Europe de l'Ouest et autres**
- le **choix** du pays hôte candidat de la COP-31 doit se faire par **consensus** au sein du groupe régional Europe de l'Ouest et autres, et après il doit être soumis pour **approbation formelle** par l'ensemble des Parties à la COP, soit cette année à la **COP-29** (le moment plus probable), soit au plus tard à la **COP-30** (Belém, Brésil)
- **2 pays** ont informellement manifesté leur intérêt pour accueillir la COP-31 **: Australie** et **Turquie**
  - **Australie** : le 14 oct. 2024, l'Etat d'Australie du Sud a proposé d'accueillir la COP-31

Récapitulatif des enjeux de la COP-29

Volets de négociation	Enjeux associés
Nouvel objectif financement climat (NCQG)	Sujet de blocage *probable*
Article 6.2 Article 6.4	Sujet de blocage *probable* Pas de blocage prévisible
Pertes et préjudices	Pas de blocage prévisible
Adaptation	Sujet de blocage *potentiel*
Atténuation	Sujet de blocage *probable*
Bilan mondial (GST)	Sujet de blocage *probable*
Transition juste	Pas de blocage prévisible
Transparence	Pas de blocage prévisible

COP-29 : Les enjeux (15)

Quelles sont les perspectives de la COP-29 ?

La COP-29 s'annonce **très difficile** pour **5 raisons majeures** : étant donné (i)

- le manque de progrès substantiels à Bonn en juin 2024
- le rythme lent des discussions sur les dossiers clés
- les fortes divergences et tensions entre pays industrialisés et pays en développement (NCQG, MWP, GST,…)
- les guerres et tensions géopolitiques à travers le monde
- la crise économique mondiale (dette, inflation, budget,…)

=> les négociations de la COP-29 à Bakou risquent d'être **vives, difficiles, voire très difficiles**

COP-29 : décryptage du Citepa

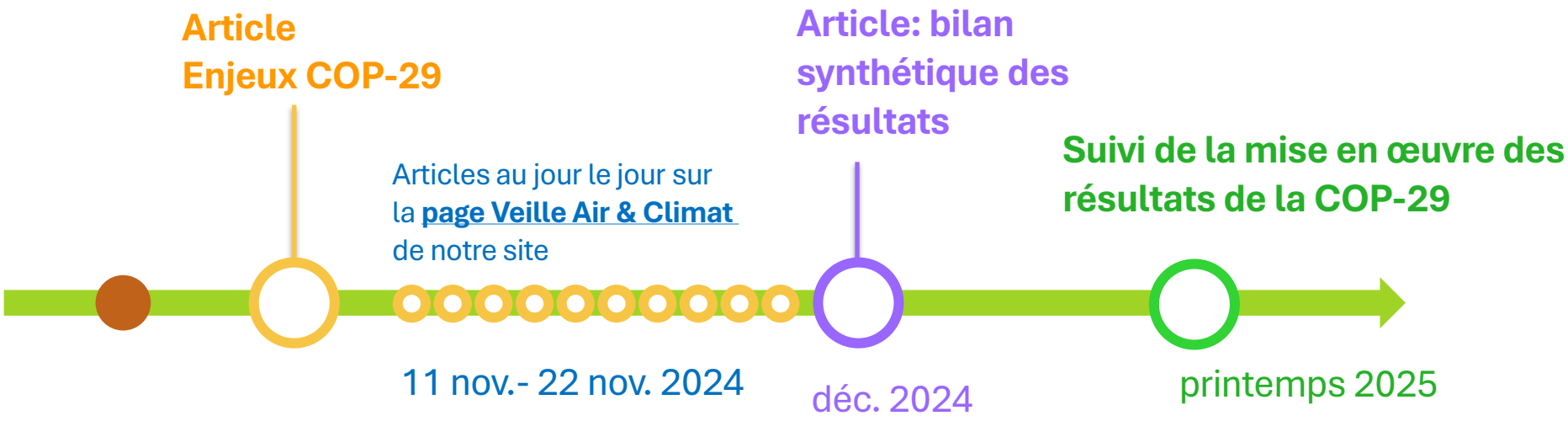

COP-29 : décryptage du Citepa

Journal de la COP-28 | Jour 7 : 6 décembre

6 décembre 2023

Pour le déroulement global et les enjeux de la Conférence de Dubaï sur le Climat, lire notre article. Pour une vue d'ensemble détaillée des cinq sujets clés des négociations (bilan mondial ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; financement climat), consultez notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations NEW : […]

Journal de la COP-28 | Jour 6 : 5 décembre

Pour le déroulement global et les enjeux de la Conférence de Dubaï sur le Climat, lire notre article des négociations (bilan mondial ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; financement c l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations Programme […]

Journal de la COP-28 | Jour 5 : 4 décembre

Pour le déroulement global et les enjeux de la Conférence de Dubaï sur le Climat, lire notre article des négociations (bilan mondial ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; financement c l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations Programme […]

Journal de la COP-28 | Jour 4 : 3 décembre

JOURNAL DE LA COP-28 | JOUR 7 : 6 DÉCEMBRE

Réf. : 2023_12_a09 | Publié le: 6 décembre 2023 | Date de mise à jour: 3 janvier 2024

International

*Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, lire notre article.*

*Pour une **vue d'ensemble détaillée des cinq sujets clés des négociations** (bilan mondial ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; financement climat), consultez notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations*

NEW : nouvelle version du projet de texte (version 5/12/2023 @ 5h00) élaboré par les co-Présidents du SBI et du SBSTA, qualifiée de « éléments textuels constitutifs mis à jour » (« *updated textual building blocks* ») de la future décision sur le bilan mondial (*Global Stocktake*). Ceux-ci sont donc destinés à servir d'outil pour aider les Parties à élaborer un projet de décision de la CMA-5 sur ce sujet crucial de la Conférence de Dubaï. Les co-Présidents du SBI et du SBSTA se sont efforcés de prendre en compte les points de vue exprimés par les Parties lors des consultations informelles.

A noter que **demain, le 7 décembre, il n'y aura pas de négociations. Les négociations formelles et informelles reprendront vendredi 8 novembre**.

Programme de la septième journée

Journées thématiques de la Présidence émiratie

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence émiratie a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Dubaï, du 3 au 10 décembre 2023 :

- *6 décembre 2023* : la quatrième journée thématique est consacrée à l'action à multiples niveaux, l'urbanisation, à l'environnement bâti et aux transports.

Voir le programme thématique de la Présidence émiratie

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 30 novembre 2023 (*lire notre article*). Les consultations informelles sur les sujets clés vont également se poursuivre en vue de dégager un consensus sur les projets de décision en discussion, sachant qu'aujourd'hui c'est la dernière journée des négociations au sein du SBI et du SBSTA.

Annexes

Autres lectures essentielles (1)

- Agence Internationale de l'Energie (AIE) (2024). **Renewables 2024**. 9 octobre 2024. Consulter le communiqué, la synthèse et le rapport
- Transition Pathway Initiative / LSE / Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (2024). **State of transition in the banking sector**. 9 octobre 2024. Consulter
- Schleussner, CF., Ganti, G., Lejeune, Q. *et al.* **Overconfidence in climate overshoot**. *Nature* **634**, 366–373. 9 octobre 2024. Consulter
- Copernicus (2024). **8th edition of the Copernicus Ocean State Report | 2024**. 30 septembre 2024. Consulter le communiqué, le résumé pour décideurs et le rapport
- Statista (2024). **Où les émissions de CO_2 ont-elles le plus augmenté ?** 20 septembre 2024. Consulter
- Agence Internationale de l'Energie (AIE) (2024). **From Taking Stock to Taking Action How to implement the COP28 energy goals**. 25 septembre 2024. Consulter le communiqué, la synthèse et le rapport
- R B Jackson *et al* (2024). **Human activities now fuel two-thirds of global methane emissions.** *Environ. Res. Lett.* **19** 101002. 10 septembre 2024. Consulter
- Centre for European Reform (2024). **Reducing or removing CO2 emissions: Can offsets make the difference?** 5 septembre 2024. Consulter le communiqué et la note d'analyse
- Byrne, B., Liu, J., Bowman, K.W. *et al.* **Carbon emissions from the 2023 Canadian wildfires**. *Nature* (2024). 28 août 2024. Consulter
- IISD (2024). **Out With the Old, Slow With the New Countries are underdelivering on fossil-to-clean energy finance pledge**. 27 août 2024. Consulter.
- Knödlseder, J., Coriat, M., Garnier, P. *et al.* **Scenarios of future annual carbon footprints of astronomical research infrastructures**. *Nat Astron.* 26 août 2024. Consulter
- Stechemesser, A., Koch, N., Mark, E., Dilger, E., Klösel, P., Menicacci, L., … & Wenzel, A. (2024). **Climate policies that achieved major emission reductions: Global evidence from two decades**. *Science*, *385*(6711), 884-892. 22 août 2024. Consulter
- Rust, D., Vollmer, M.K., Henne, S. *et al.* **Effective realization of abatement measures can reduce HFC-23 emissions**. *Nature* (2024). 21 août 2024. Consulter

Autres lectures essentielles (2)

- Jones, M. W., Kelley, D. I., Burton, C. A., Di Giuseppe, F., Barbosa, M. L. F., Brambleby, E., ... & Xanthopoulos, G. (2024). **State of Wildfires 2023–2024**. *Earth System Science Data*, *16*(8), 3601-3685. 14 août 2024. Consulter
- Gettelman, A., Christensen, M. W., Diamond, M. S., Gryspeerdt, E., Manshausen, P., Stier, P., ... & Yuan, T. (2024). **Has reducing ship emissions brought forward global warming?** *Geophysical Research Letters*, *51*(15), e2024GL109077. 12 août 2024. Consulter
- Nielsen, D.M., Chegini, F., Maerz, J. *et al.* **Reduced Arctic Ocean CO_2 uptake due to coastal permafrost erosion**. *Nat. Clim. Chang.* 12 août 2024. Consulter
- Shindell, D., Sadavarte, P., Aben, I., Bredariol, T. D. O., Dreyfus, G., Höglund-Isaksson, L., ... & Maasakkers, J. D. (2024). **The methane imperative**. *Frontiers in Science*, *2*, 1349770. 30 juillet 2024. Consulter
- Agence Internationale de l'Energie (AIE) (2024). **Coal Mid-Year Update - July 2024**. 24 juillet 2024. Consulter le communiqué, la synthèse et le rapport
- Bloomberg/NEF (2024). **New Energy Outlook 2024.** Juillet 2024. Consulter
- Irena (2024). **Renewable energy statistics 2024**. 11 juillet 2024. Consulter le communiqué et le rapport
- LSE / Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (2024). **Global trends in climate change litigation: 2024 snapshot**. 27 juin 2024. Consulter le communiqué et la synthèse
- Bradley, A.T., Hewitt, I.J. **Tipping point in ice-sheet grounding-zone melting due to ocean water intrusion**. *Nat. Geosci.* 25 juin 2024. Consulter
- Cunningham, C.X., Williamson, G.J. & Bowman, D.M.J.S. **Increasing frequency and intensity of the most extreme wildfires on Earth**. *Nat Ecol Evol.* 24 juin 2024. Consulter

Données température - Copernicus (1)

8 octobre 2024

Bulletin climat mensuel du programme européen Copernicus pour sept. 2024

Principaux résultats :

- sept. 2024 : le 2e mois de sept le plus chaud jamais enregistré (après sept. 2023)
- **14e mois sur une période de 15 mois** pour lequel la température moyenne mondiale à la surface a dépassé de +1,5°C la moyenne pré-industrielle (1850-1900)
- **moyenne mondiale *mensuelle :*** sept. 2024 : **+1,54°C** au-dessus de la moyenne pré-industrielle
- **moyenne mondiale *sur 12 mois*** : la température moyenne mondiale entre oct. 2023 et sept. 2024 **a été la 2e plus élevée jamais enregistrée** sur une période de 12 mois, soit **+1,62°C** au-dessus de la moyenne pré-industrielle

Données température – Copernicus (2)

Moyenne mondiale mensuelle pour sept.

Source : Copernicus/C3S, 8 oct. 2024

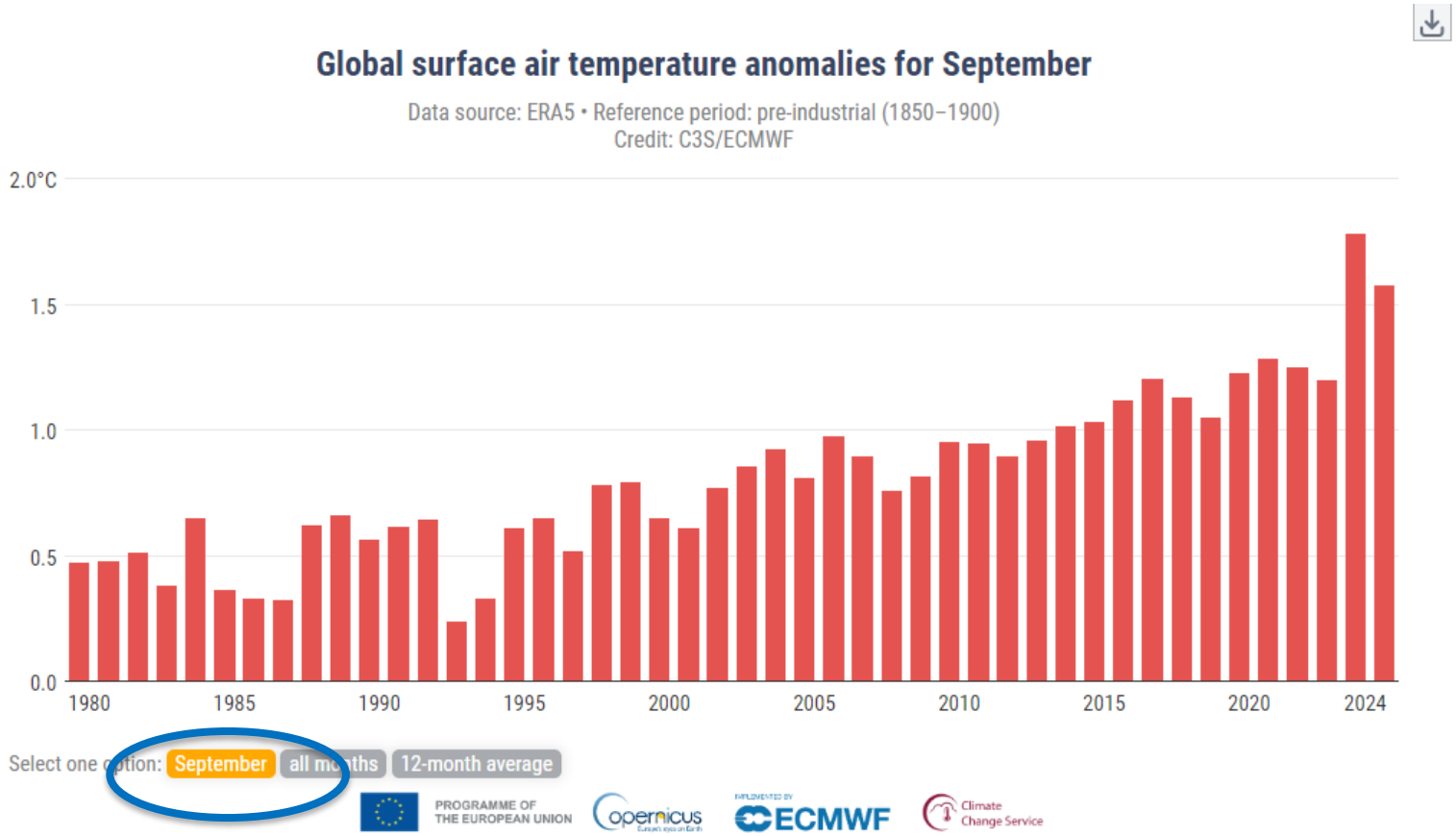

Global-average surface air temperature anomalies relative to 1850–1900 for each September, all months, and running 12-month averages from 1979 to 2024. Use the grey and yellow toggles to change the temporal sampling. Data source: ERA5. Credit: Copernicus Climate Change Service/ECMWF.

Données température – Copernicus (3)

Moyenne mondiale sur 12 mois

Source : Copernicus/C3S, 8 oct. 2024

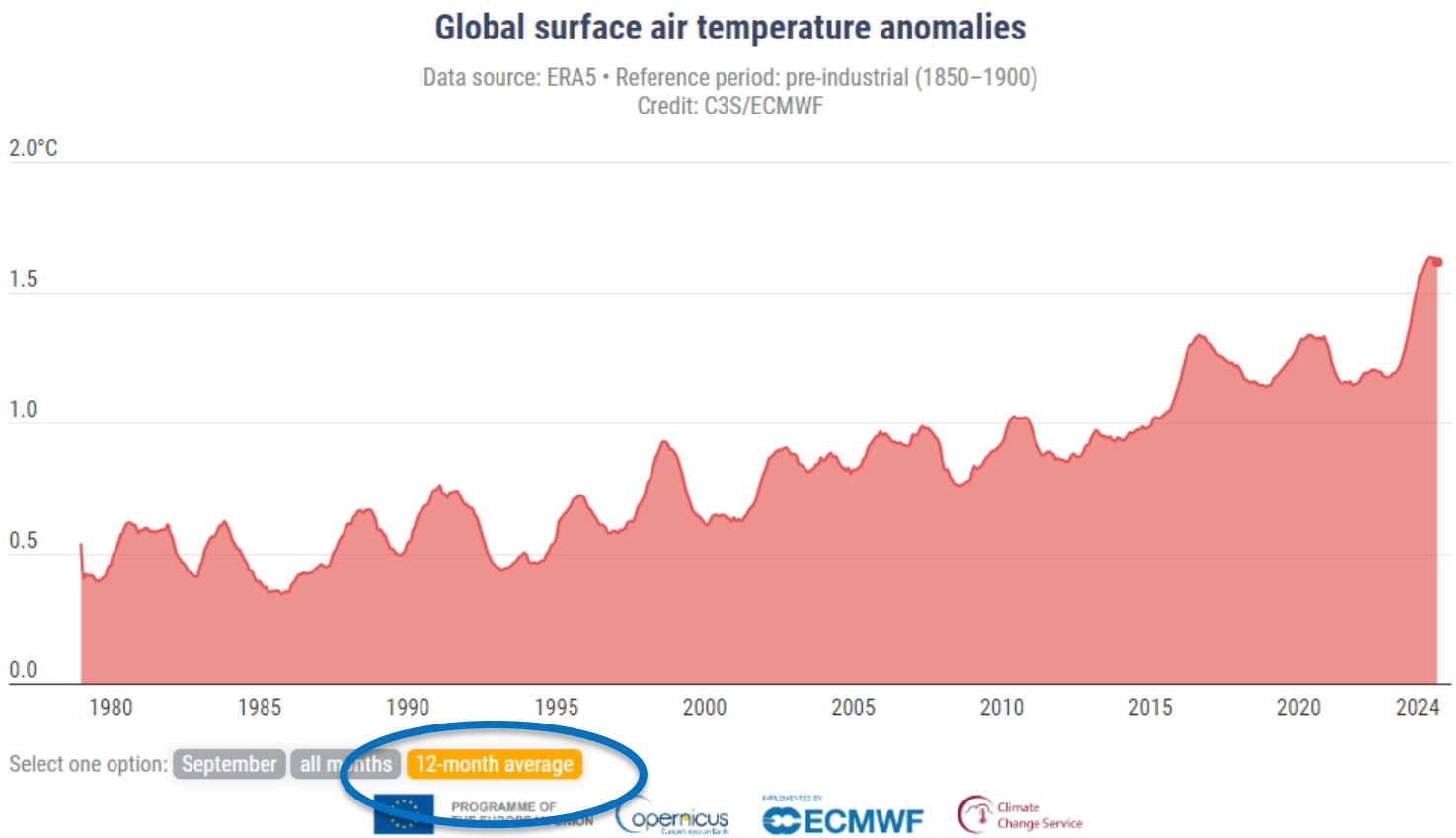

Global-average surface air temperature anomalies relative to 1850–1900 for each September, all months, and running 12-month averages from 1979 to 2024. Use the grey and yellow toggles to change the temporal sampling. Data source: ERA5. Credit: Copernicus Climate Change Service/ECMWF.

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (1)

8 août 2024
Publication par le site britannique spécialisé dans l'analyse du climat, *Carbon Brief* d'une nouvelle analyse des émissions de CO_2 de la Chine
Réalisée par le Centre for Research on Energy and Clean Air (CREA)

NB il s'agit de données pré-estimées sur la base d'indicateurs mensuels officiels (données de production et de consommation de combustibles/carburants et de ciment publiées par le Bureau national des statistiques, données sur les produits importés et exportés provenant des autorités douanières, etc.)

Principaux résultats :

- 2e trimestre 2024 : -1% des émissions de CO_2 / 2e trimestre 2023
- il s'agit de la première baisse trimestrielle depuis la levée des restrictions « zéro-Covid » en déc. 2022
- selon les estimations rapportées par *Carbon Brief*, lorsqu'on cumule la hausse de 6,5% en janvier-février, la baisse de 3% en mars et la baisse de 1% sur l'ensemble du premier trimestre, on observe tout de même une hausse de 1,3% sur l'ensemble du premier semestre 2024, par rapport au premier semestre 2023

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (2)

Evolution interannuelle des émissions mensuelles de CO_2 issues de la combustion des combustibles fossiles et de la production du ciment 2013-2024 (en $MtCO_2$)

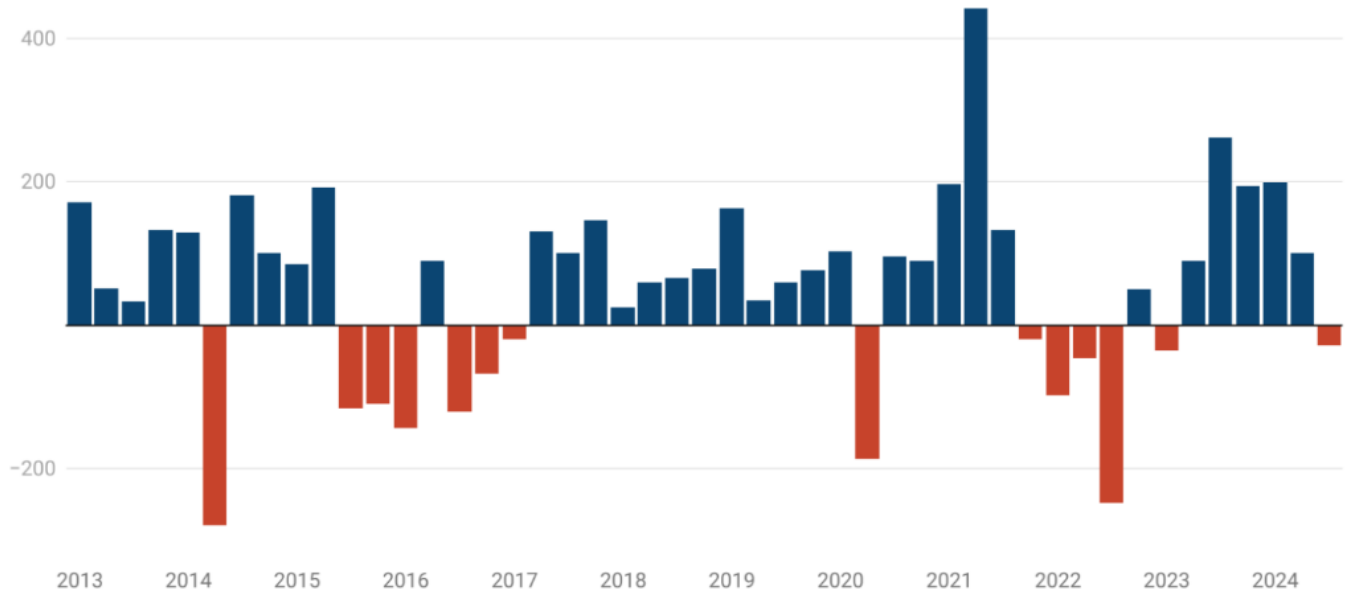

Source: Lauri Myllyvirta for Carbon Brief

CarbonBrief
CLEAR ON CLIMATE

Year-on-year change in China's quarterly CO2 emissions from fossil fuels and cement, million tonnes of CO2. Emissions are estimated from National Bureau of Statistics data on production of different fuels and cement, China Customs data on imports and exports and WIND Information data on changes in inventories, applying emissions factors from China's latest national greenhouse gas emissions inventory and annual emissions factors per tonne of cement production until 2023. Sector breakdown of coal consumption is estimated using coal consumption data from WIND Information and electricity data from the National Energy Administration.

Source : Carbon Brief, 8 août 2024

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (3)

Moteurs de la baisse :

1) Demande en énergie

- au 2e trimestre 2024, la croissance de la demande nationale en énergie a été plus lente que celle observée en 2023 (+ 4,2% par rapport au 2e trimestre 2023)

2) Hausse de la capacité de production d'électricité d'origine solaire et éolienne

- la baisse des émissions de CO_2 au 2e trimestre en Chine s'explique en grande partie par une forte hausse de la capacité de production d'électricité bas-carbone (éolien et solaire)
  - au 1er semestre 2024, la Chine a ajouté 102 GW de capacité de production d'énergie solaire (+31% par rapport au premier semestre 2023) et 26 GW de capacité de production d'énergie éolienne (+12%)
  - cette capacité accrue a donc conduit à une forte hausse de la production d'électricité d'origine solaire et éolienne, couvrant ainsi 52% de la croissance de la demande en électricité au 1er semestre 2024 (et 71% depuis mars 2024)
  - selon l'Agence nationale de l'énergie (*National Energy Administration* ou NEA) de la Chine, la production d'électricité d'origine solaire et éolienne a progressé de 171 TWh au 1er semestre 2024, soit un niveau supérieur à la production totale d'électricité du Royaume-Uni pendant le premier semestre 2023 (160 TWh) (*sources : Carbon Brief, 8 août 2024 et Gouvernement britannique, 30 juillet 2024*)

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (4)

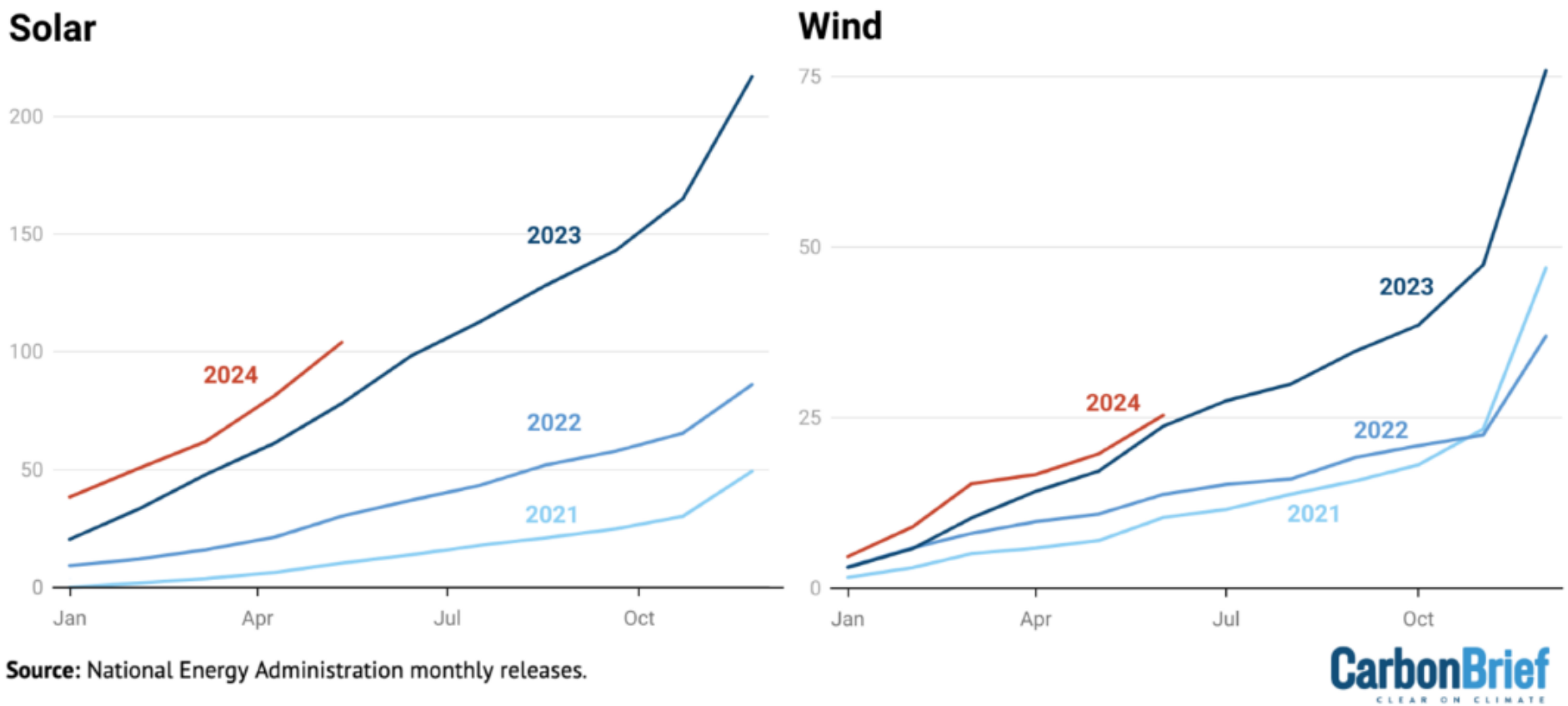

Capacité de production d'énergie solaire (à gauche) et éolienne (à droite) par an (cumulée par mois, en GW) 2021-2024. *Source : Carbon Brief, 8 août 2024*

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (5)

3) Electrification du parc des véhicules et baisse des activités de construction

- la demande de produits pétroliers a enregistré une baisse de 3% au 2e trimestre 2024 par rapport au 2e trimestre 2023
  - *VE* : le passage aux véhicules électriques contribue à cette baisse, la part des véhicules électriques dans les ventes cumulées de véhicules au cours des 10 dernières années atteignant 11,5% en juin 2024, contre 7,7% en juin 2023, avec pour conséquence une baisse d'environ 4% de la demande de carburants pour le secteur des transports
  - *construction* : la poursuite de la baisse des activités de construction, qui se manifeste par la baisse de la production de ciment et d'acier (suite à une baisse de la demande de ces produits dans le secteur de la construction), affecte également la demande de pétrole, car le secteur de la construction est une source importante de demande de produits pétroliers pour le transport de marchandises et les machines
  - autre facteur clé : la faible demande de pétrole en tant que matière première pour le secteur de la *pétrochimie*

Sachant que la Chine représente 35% du total mondial des émissions de CO_2 (en 2023, *source : AIE, 1er mars 2024*), cette baisse de 1% au 2e trimestre 2024 pourrait avoir un impact concret sur l'évolution des émissions de CO_2 au niveau mondial sur l'ensemble de l'année 2024

Chine : émissions de CO_2 en 2023 (6)

Evolution des émissions de CO_2 par secteur

- ces évolutions en matière de demande d'énergie expliquent les contributions respectives des différents secteurs émetteurs à la baisse des émissions de CO_2 au deuxième trimestre 2024
  - par exemple, les émissions de CO_2 du secteur de la production d'électricité ont connu une baisse de 3% au 2e trimestre 2024 par rapport au 2e trimestre 2023

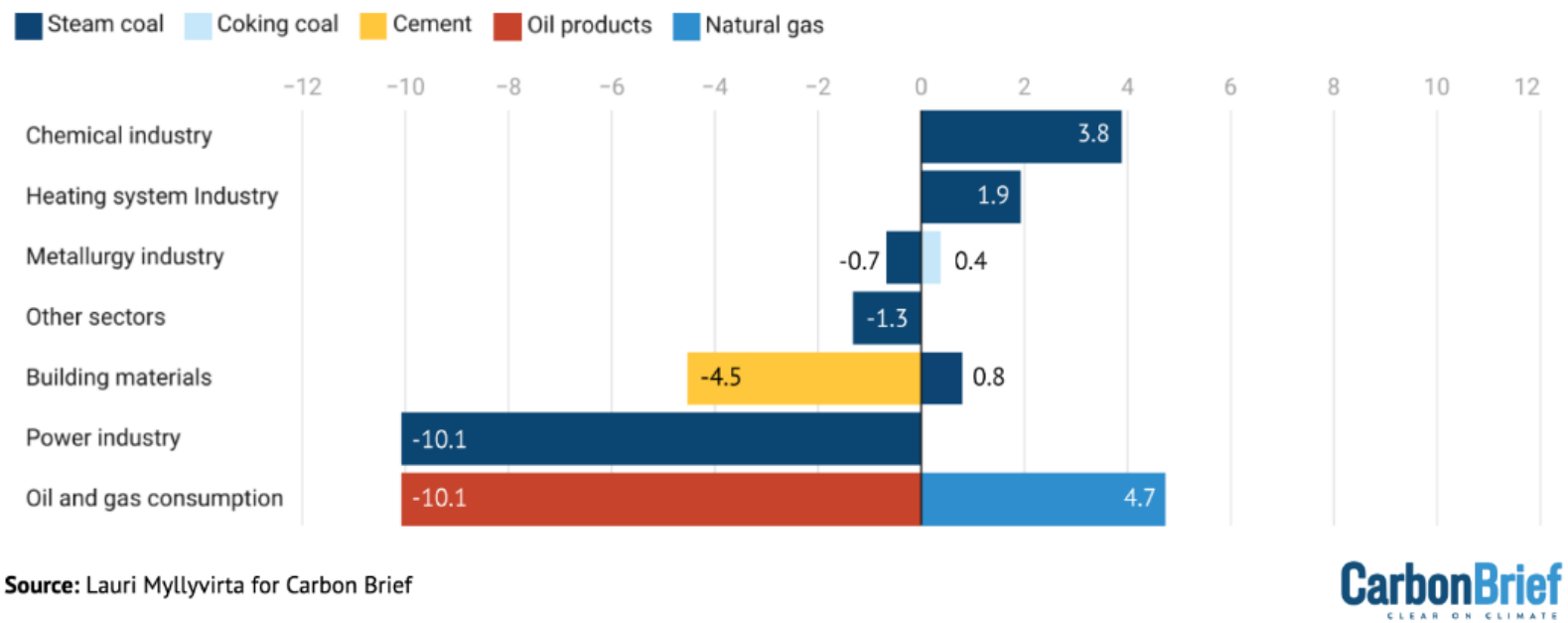

Evolution des émissions de CO_2 par secteur émetteur au 2e trimestre-2024 par rapport au 2e trimestre 2023 (en Mt CO_2). *Source : Carbon Brief, 8 août 2024*

Emissions de CH_4 issues du torchage (1)

20 juin 2024 : rapport annuel de suivi (*Global Gas Flaring Tracker Report*) des volumes de gaz de torchage évacués lors de la production de pétrole par des compagnies pétrolières

Réalisé par le Partenariat mondial pour la réduction du torchage et du méthane (*Global Flaring and Methane Reduction Partnership* ou GFMR) au sein de la Banque mondiale

- fonds fiduciaire multi-donateurs composé de Gouvernements nationaux, de compagnies pétrolières et d'organisations multilatérales qui se sont engagés à mettre fin au torchage systématique sur les sites de production pétrolière dans le monde entier et à réduire les émissions de CH_4 du secteur pétrolier et gazier à un niveau proche de zéro d'ici 2030
- parmi les partenaires :
  - *Etats* : Allemagne, Norvège, Etats-Unis, Emirats arabes unis,…
  - *compagnies* : BP, ENI, Equinor, Occidental, Shell, TotalEnergies,…

  NB. le site du GFMR ne fournit pas de liste complète des membres du Partenariat
- octroi de subventions, mobilisation de financement pour soutenir les Etats et les exploitants, assistance technique, services de conseil politique et réglementaire, renforcement des capacités institutionnelles et ce, pour accélérer la mise en œuvre d'actions de réduction
- lancé en 2002 lors du sommet Rio+10 à Johannesburg

Emissions de CH_4 issues du torchage (2)

Méthodologie

- la Banque mondiale, en collaboration avec une université technique américaine, la *Colorado School of Mines*, estime régulièrement les volumes de gaz brûlés dans les installations pétrolières et gazières, et dans les installations de production du gaz naturel liquéfié (GNL), à travers le monde, en se basant sur les données *Nightfire* de la suite de détecteurs VIIRS (*Visible Infrared Imaging Radiometer Suite of detectors*) embarqués sur satellite

- pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour produire ces données, se reporter à l'annexe A du rapport 2024 du GFMR, p.40

Emissions de CH_4 issues du torchage (3)

Evolution 2022/2023 en valeur absolue

- selon les nouvelles estimations de ce dispositif de suivi, le volume total de gaz naturel torché est passé de 139 Md m^3 en 2022 à 148 Md m^3 en 2023, soit une hausse de 9 Md m^3 (+7%)
- ce total de 148 Md m^3 est le niveau le plus élevé observé depuis 2019 (période pré-Covid-19)
- selon le GFMR, ces nouveaux résultats démontrent que les efforts mondiaux consentis pour réduire la pratique de torchage du gaz naturel ne sont pas suffisants et qu'il faut d'urgence agir pour atteindre l'objectif de zéro torchage systématique d'ici 2030

Evolution 2022/2023 par rapport au volume de pétrole produit dans le monde

- entre 2022 et 2023, la production mondiale de pétrole n'a connu qu'une légère augmentation (+1%), passant de 80,4 millions de barils de pétrole par jour (Mb/j) en 2022 à 81,6 Mb/j en 2023
- par conséquent, l'intensité du torchage au niveau mondial (c'est-à-dire la quantité de gaz naturel brûlé à la torche par baril de pétrole produit) a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 4,7 mètres cubes par baril (m^3/b) en 2022 à 5,0 m^3/b en 2023 (soit +5%)

Rappel évolution 2021/2022

- la hausse de 7% du volume de gaz naturel torché entre 2022 et 2023 intervient après une baisse de 3% entre 2021 et 2022 et une hausse de la production de pétrole de 5% sur la même période. Donc, l'intensité du torchage au niveau mondial a baissé, en passant de 5,1 m^3/b en 2021 à 4,7 m^3/b en 2022 (*source : rapport annuel GFMR 2023*)

Emissions de CH_4 issues du torchage (4)

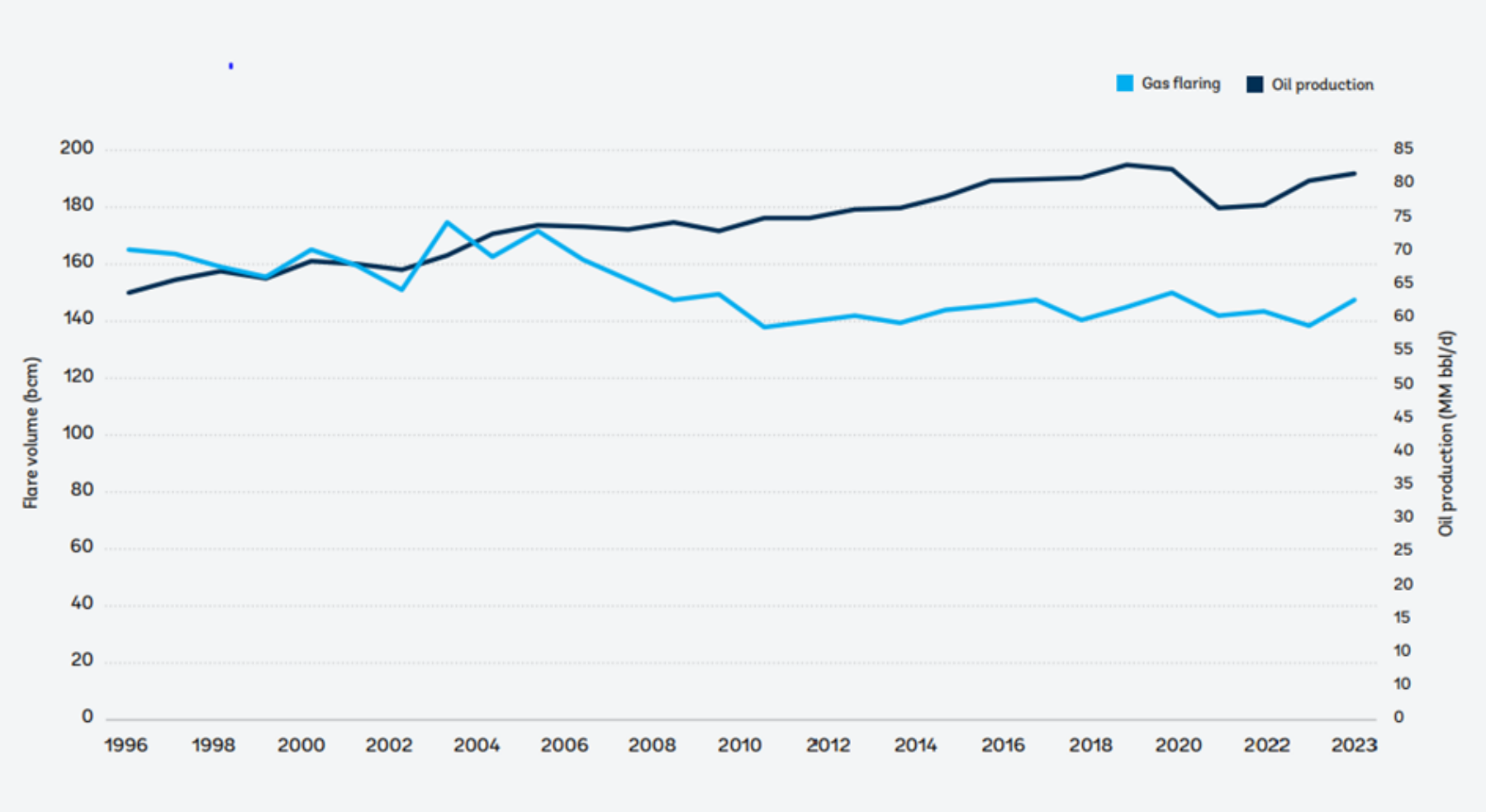

Volume total de gaz naturel torché (en millions de m³/an) par rapport au volume total de pétrole produit (en millions de barils/jour) (1996-2023). *Source : rapport 2024 GFMR (p.14) d'après Payne Institute/Colorado School of Mines, NOAA, EIA, et Banque mondiale.*

Emissions de CH_4 issues du torchage (5)

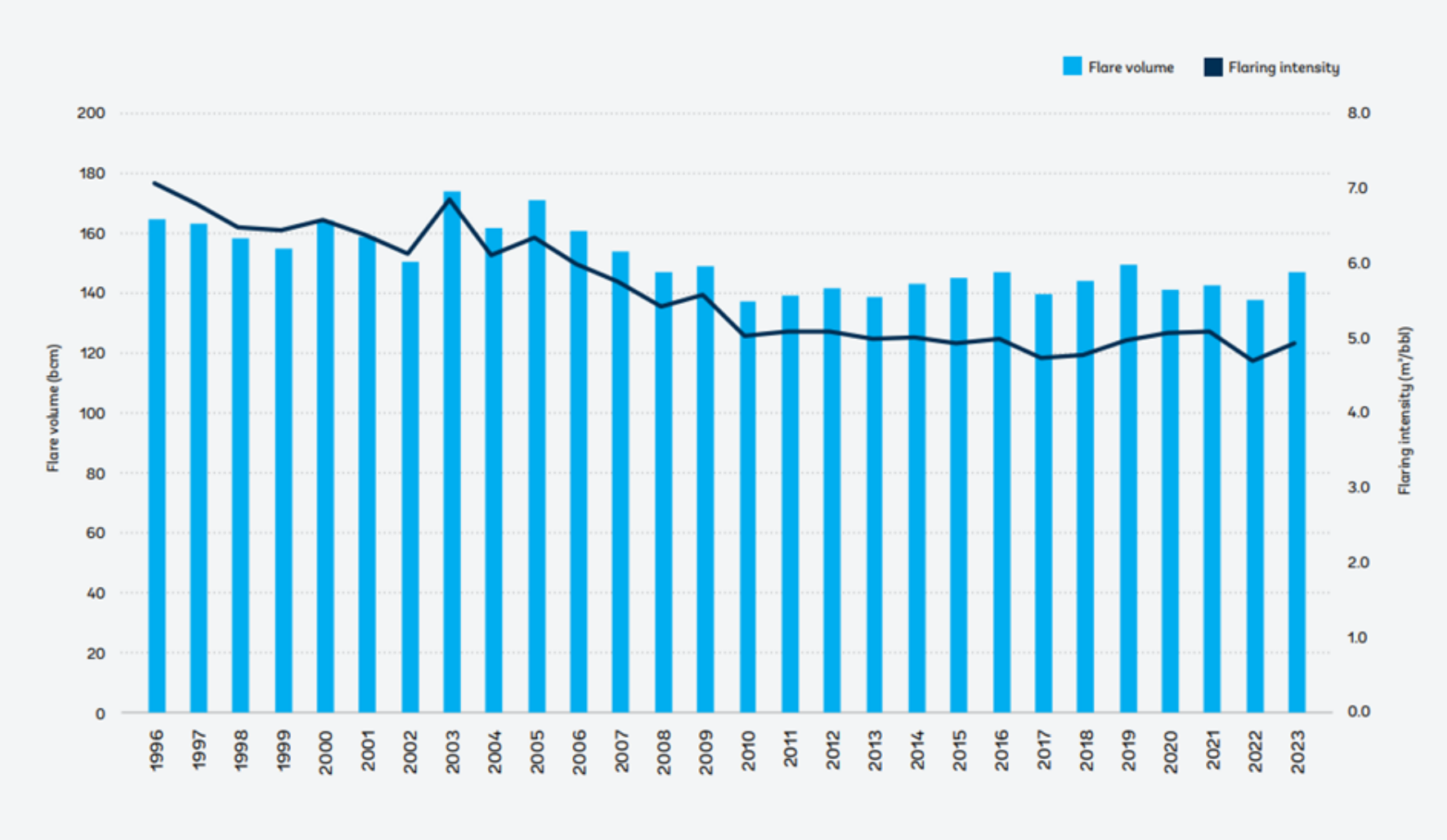

Volume total de gaz naturel torché (en millions de m³/an) et intensité du torchage mondial (en m³/baril) (1996-2023). *Source : rapport 2024 GFMR (p.15) d'après Payne Institute/Colorado School of Mines, NOAA, EIA, et Banque mondiale.*

Emissions de CH_4 issues du torchage (6)

Valeur marchande du gaz torché

- selon les estimations du GFMR, sur la base du cours actuel du gaz, la valeur marchande potentielle du volume total de gaz naturel torché en 2023 s'élèverait à un niveau compris entre 9 et 48 milliards de $

Quelle quantité d'émissions de GES représenterait le volume total mondial de gaz naturel torché en 2023 ?

- selon les calculs du GFMR, le volume total de gaz naturel torché en 2023 (148 Md m^3) représenterait au moins 381 Mt CO_2e, soit, un peu plus que les émissions totales de GES en France en 2023 (373 Mt CO_2e, France métropolitaine et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE, hors UTCATF, pré-estimation. *Source : Citepa, Rapport d'inventaire Secten éd. 2024, 19 juin 2024*)
- par ailleurs, la hausse de 9 Md m^3 (+7%) du volume total de gaz naturel torché entre 2022 et 2023 représenterait 23 Mt CO_2e d'émissions supplémentaires de GES en 2023 par rapport à 2022, soit un peu moins du total des émissions de GES de la Croatie en 2021 (24,5 Mt CO_2e, *source : CCNUCC, Time series annex I countries*)

Emissions de CH_4 issues du torchage (7)

Les premiers pays de torchage

- la Russie, l'Iran, l'Irak, les États-Unis, le Venezuela, l'Algérie, la Libye, le Nigeria et le Mexique restent les neuf premiers pays de torchage en 2023 et ce, depuis plus de 10 ans
- cumulés, ces neuf pays sont responsables de 75% des volumes de gaz naturel torché dans le monde en 2023, mais seulement 46% de la production mondiale de pétrole
- plus de 60 pays représentent les 25% restants du volume total mondial en 2023

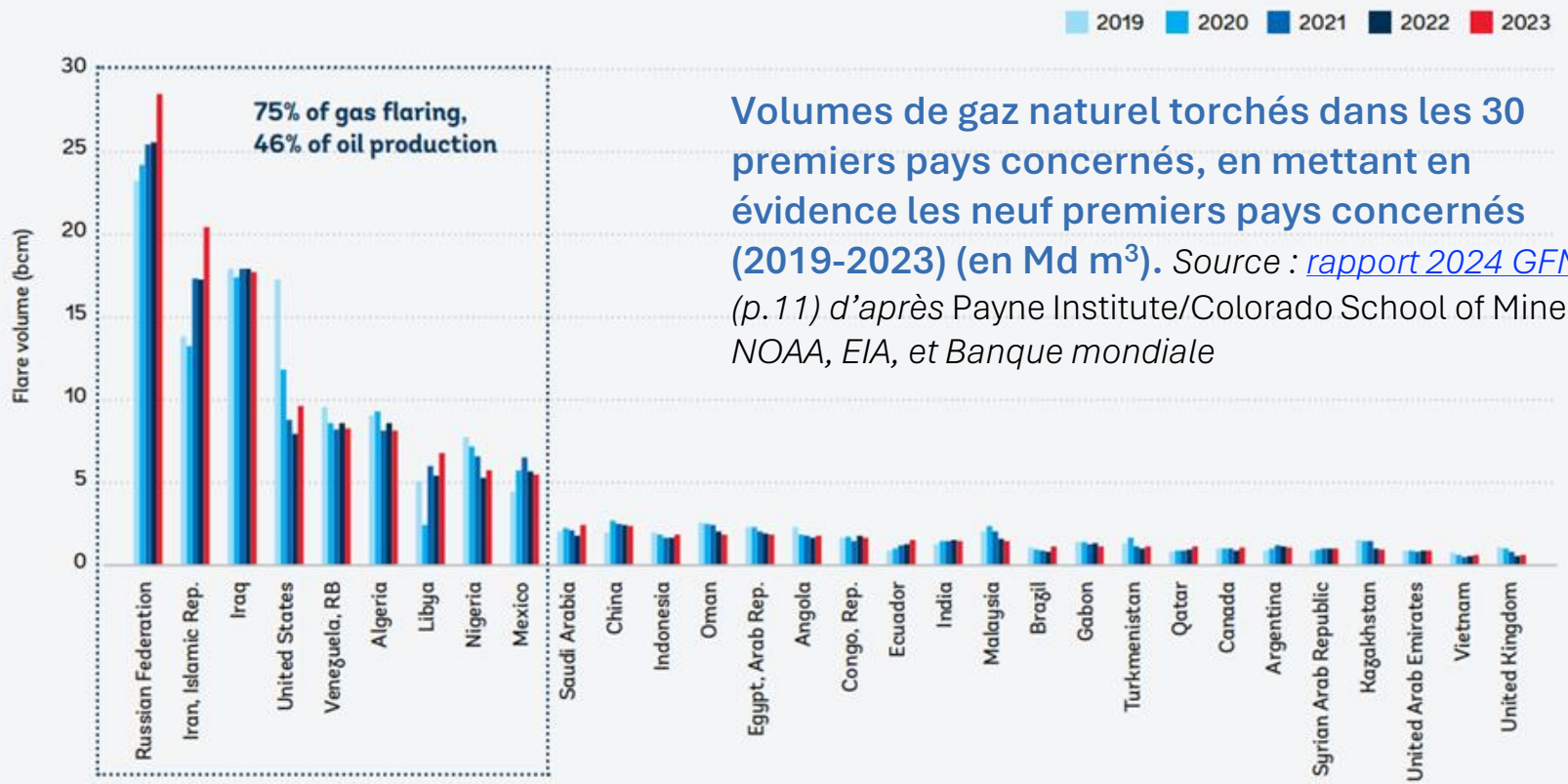

Volumes de gaz naturel torchés dans les 30 premiers pays concernés, en mettant en évidence les neuf premiers pays concernés (2019-2023) (en Md m³). *Source : rapport 2024 GFMR (p.11) d'après* Payne Institute/Colorado School of Mines, *NOAA, EIA, et Banque mondiale*

Emissions de CH_4 issues du torchage (8)

Conclusions

- le GFMR souligne que la hausse du volume mondial de gaz naturel torché en 2023 met en évidence la nécessité pour les producteurs de pétrole d'accélérer leurs efforts afin de mettre fin au torchage systématique, en découplant la production pétrolière et le torchage du gaz naturel, et de minimiser les émissions de CH_4 provenant des activités pétrolières et gazières

- le rapport souligne également l'importance :
  - de la transparence et du rapportage rigoureux du torchage et des émissions de CH_4
  - de la mise en œuvre de technologies à faibles émissions dans les systèmes de torchage
  - d'un changement d'attitude et des politiques pour considérer le gaz associé à la production pétrolière comme une ressource plutôt que comme un sous-produit

En savoir plus

Communiqué de la Banque mondiale

Banque mondiale / *Global Flaring and Methane Reduction Partnership* (GFMR) : Global gas flaring tracker report - June 2024, 24 juin 2024

Banque de données du GFMR (*Global gas flaring data*) présentant les volumes de gaz naturel torché par pays (en M m^3)

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (1)

27 juillet – 2 août 2024 – lire notre article

61e session plénière du Giec (IPCC-61) à Sofia (Bulgarie)

Plus de 230 délégués représentant 114 Gouvernements nationaux (au total, le Giec compte 195 Etats membres)

Il s'agit de la 2e réunion plénière du 7e cycle d'évaluation (2023 à 2028-2030, la date d'achèvement n'ayant pas été arrêtée lors de la session précédente du Giec, IPCC-60)

Objet de la session

- définir en détail et **approuver le calendrier de planification stratégique** pour la production et la publication de l'ensemble des rapports du Giec prévus dans le cadre du 7e cycle d'évaluation
- **approuver les grandes lignes** (*draft outlines*) des 2 rapports thématiques prévus :
  - **rapport spécial** sur le climat et les **villes**
  - **rapport méthodologique** sur les **inventaires** d'émission pour les **forceurs climatiques à courte durée de vie** (ex. carbone suie, CH_4, ozone troposphérique et certaines espèces de HFC, notamment le HFC-134a, principal HFC émis)
- tirer des enseignements du déroulement et des résultats du 6e cycle d'évaluation (2015-2023)

Ainsi, la 61e session du Giec visait à jeter les bases de son 7e cycle d'évaluation

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (2)

Contexte (1/2)

- lors de l'IPCC-60 (16-20 jan. 2024 à Istanbul), le Giec a concrètement lancé son 7e cycle d'évaluation qui avait formellement démarré en juillet 2023 après l'élection du nouveau Président, Jim Skea
- à Istanbul, les délégués sont parvenus non sans difficulté à se mettre d'accord sur le **programme de travail** du 7e cycle d'évaluation, sous forme de **feuille de route** (cf. décision IPCC-LX-9)
  - 7e rapport d'évaluation : 3 volumes (bases physiques ; impacts/vulnérabilité/ adaptation ; atténuation) + rapport de synthèse (publication prévue fin 2029)
  - rapport révisant et mettant à jour les lignes directrices techniques de 1994 sur l'adaptation
  - rapport spécial sur le climat et les villes (sortie prévue 2027)
  - rapport méthodologique sur les inventaires pour les forceurs climatiques à courte durée de vie (sortie prévue 2027)
  - rapport méthodologique sur les technologies d'élimination du CO_2 et sur le CCUS (captage, utilisation et stockage du CO_2) (sortie prévue fin 2027)

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (3)

Contexte (2/2)

- **désaccord, voire blocage entre les pays membres sur le calendrier de publication des 3 volumes de l'AR7 en raison des fortes divergences d'opinion entre**
  - les pays qui ont insisté sur l'importance d'avancer les dates de sortie pour les aligner avec l'échéance du 2e bilan mondial (*Global Stocktake*, 2028) pour que les résultats et conclusions des 3 volumes de l'AR7 alimentent et éclairent le GST-2 (pays industrialisés, petits Etats insulaires, PMA,..)
  - quelques pays (Arabie saoudite, Chine et Inde en tête) qui se sont fermement opposés à cette proposition. Ils ont souligné qu'un programme de travail accéléré ferait précipiter le processus scientifique, conduirait à la production de rapports compromis, tant en termes de contenu que d'inclusivité, et ne laisserait pas suffisamment de temps pour les pays en développement d'apporter leurs contributions scientifiques ou de mener à bien leur travail de relecture/révision
- **négociations tendues :** les délégués ont fini par trouver un **compromis de dernière minute :** ils ont décidé de reporter la décision du calendrier de l'AR7 et chargé le bureau du Giec de proposer des échéances pour examen et adoption lors de l'IPCC-61

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (4)

Résultats de Sofia (1/2) (décisions adoptées par le Giec lors de sa 61e session)

Livrables hors rapport AR7

- **accord des délégués** sur les grandes lignes du contenu et sur le calendrier de réalisation/ publication :
  - du rapport spécial sur le changement climatique et les villes (décision IPCC-LXI- 5) : sortie prévue en mars 2027
  - du rapport méthodologique sur les inventaires pour les forceurs climatiques à courte durée de vie **d'origine anthropique** (décision IPCC-LXI-7) : sortie prévue en juillet 2027

Rapport AR7

- les délégués ont repris le sujet du calendrier de planification stratégique, dont la finalisation était restée en suspens à l'IPCC-60
- négociations intenses et tendues
- fortes divergences d'opinion, surtout sur la question de savoir si et comment les travaux des trois groupes de travail du Giec (WG I : bases physiques du changement climatique ; WG II : impacts, adaptation et vulnérabilité ; WG III : atténuation) vont alimenter les travaux du 2e bilan mondial (*Second Global Stocktake* ou GST 2), prévu en 2028

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (5)

Résultats (2/2)

Proposition de calendrier présentée par les 6 co-Présidents des 3 WG

- durée totale de 6 ans, soit le même ordre de grandeur que celle des 5e et 6e cycles d'évaluation (respectivement 2008-2014 et 2015-2022) : publication des trois rapports en décalé, à savoir respectivement en mai, en juin et en juillet-août 2028
- une cinquantaine de pays industrialisés (dont la France), pays émergents et pays en développement a soutenu ce calendrier proposé
- les petits Etats insulaires et les PMA ont souligné que la contribution du Giec au GST-2 est particulièrement cruciale pour les pays qui n'ont pas les capacités à mener leurs propres recherches et qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique
- selon certains, en l'absence d'un apport « crucial » du Giec au GST-2 via son AR7, les travaux du Giec perdraient leur pertinence politique
- en revanche, une douzaine de pays (Afrique du Sud, Algérie, Burundi, République du Congo, Jordan, Kenya, Libye, Russie et Venezuela, menés par l'Arabie saoudite, la Chine et l'Inde) se sont opposés au calendrier accéléré proposé
- selon eux, il faut accorder plus de temps à l'analyse des études scientifiques et aux *reviews* par les Gouvernements pour obtenir des résultats scientifiques robustes et rigoureux, pour renforcer l'inclusivité et pour éviter que la précipitation ne conduise à bâcler le travail

Giec : vers l'AR7 – IPCC-61 (6)

Conclusions

- les délégués du Giec réunis à Sofia ont une nouvelle fois échoué à parvenir à un consensus sur un calendrier de planification stratégique et de publication de son AR7
- comme il l'avait fait à Istanbul, Jim Skea a proposé de reporter la décision sur le sujet à la prochaine session plénière du Giec (IPCC-62, en février 2025). Cette proposition a été approuvée par les délégués réunis à Sofia via la décision IPCC-LXI-9

Prochaines étapes

- *décembre 2024* : réunion de cadrage (*scoping meeting*) sur les contributions respectives des trois groupes de travail du Giec à l'AR7. L'objet de cette réunion d'experts techniques sera d'élaborer les grandes lignes des trois rapports thématiques de l'AR7
- dans un communiqué publié à la fin de sa 61e session, le Giec indique que, sur la base des résultats de cette réunion de cadrage, les propositions de grandes lignes qui devraient en découler seront soumises aux délégués en plénière lors de l'IPCC-62 en février 2025 pour examen et approbation
- ainsi, ils devront approuver le cadrage, les grandes lignes et les programmes de travail pour la réalisation de l'AR7 (dont les calendriers et les budgets)
- ensuite, les appels à nomination des auteurs seront lancés

ONU – Sommet de l'avenir (1)

22-23 septembre 2024 – lire notre article

Sommet de l'avenir à New York, dans le cadre de la 79e Assemblée générale de l'ONU

A l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres

Objet

- renforcer la gouvernance mondiale
  - en redynamisant le multilatéralisme (mis à rude épreuve ces dernières années),
  - en donnant une nouvelle impulsion à la mise en œuvre d'engagements existants pris dans le cadre de l'ONU (et notamment les objectifs de développement durable, ODD)
- et ce, pour se mettre d'accord sur des solutions concrètes aux défis actuels et futurs, et rétablir la confiance entre les pays membres de l'ONU

ONU – Sommet de l'avenir (2)

Résultats

Lors de la plénière d'ouverture, les représentants des Etats membres de l'ONU présents (plus de 100 représentants de haut niveau, dont 51 Chefs d'Etat et de Gouvernement) ont adopté par consensus un Pacte pour l'avenir

- document non contraignant de 66 pages qui comporte plusieurs chapitres,
  - dont un sur « *le développement durable et le financement du développement* »
  - parmi les 12 mesures énoncées dans ce chapitre
    - mesure n°9 s'intitule : « *Nous entendons renforcer les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques* »
    - *voir pp.8-10 de la version finale anglaise* et *pp.10-12 de la version finale française*
    - il s'agit de la 5e version d'un projet de texte qui avait fait l'objet de négociations intergouvernementales commencées en janvier 2024 et qui ont abouties, en amont du sommet, à un consensus sur cette 5e version
- ce Pacte pour l'avenir négocié et consensuel auquel le sommet a abouti au terme de 8 mois de négociations intergouvernementales vise à renforcer la coopération mondiale pour réaliser les objectifs fixés et relever les défis actuels, émergents et futurs, dont le dérèglement climatique

ONU – Sommet de l'avenir (3)

Paragraphe 28(c) de la mesure n°9

Il reprend en grande partie la formulation du paragraphe 28 [sic] de la décision 1/CMA.5 sur le Bilan mondial (*Global Stocktake*) adoptée par la 5e réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA-5) à Dubaï le 12 décembre 2023

« *Souligner la nécessité de réduire nettement, rapidement et durablement les émissions de* [GES] *conformément aux trajectoires compatibles avec l'objectif de +1,5°C, et demander aux parties de contribuer aux efforts mondiaux :*

- *multiplication par 3 des capacités en* [EnR] *au niveau mondial et par 2 du taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;*
- *accélération des efforts destinés à cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans* [CSC] *;*
- *accélération des efforts déployés à l'échelle mondiale pour passer à des systèmes énergétiques à « zéro émission nette », en utilisant des combustibles zéro ou bas-carbone bien avant 2050 ;*
- ***abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques au terme d'une transition juste, ordonnée et équitable,*** *en accélérant le rythme des mesures prises en cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici à 2050 ;*
- *adoption rapide de technologies à zéro ou à faibles émissions* [de GES], *notamment des* [EnR] *et le nucléaire et des technologies de réduction et d'élimination des émissions, comme le captage et l'utilisation et le stockage du CO_2, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène bas-carbone ;*
- *réduction forte et rapide des émissions de GES autres que le CO_2 dans le monde, en particulier les émissions de CH_4 d'ici 2030 ; »*

ONU – Sommet de l'avenir (4)

Retour rapide sur les 4 versions précédentes du projet de texte du Pacte

- *version zéro* (zero draft) du 26 janvier 2024. § 32 "*appelle les Parties à contribuer à l'effort mondial* [pour réaliser des réductions fortes, rapides et soutenues des émissions de GES], *y compris via* ***la transition hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques de manière juste, ordonnée et équitable***
- *version 1ère révision* (Rev.1) du 14 mai 2024 : aucune référence à la transition vers la sortie des combustibles fossiles
- *version 2e révision* (Rev.2) du 17 juillet 2024 : aucune référence à la transition vers la sortie des combustibles fossiles
- *version 3e révision* (Rev.3) du 27 août 2024 : sous la pression d'un collectif de 77 anciens dirigeants mondiaux et lauréats du prix Nobel, qui, dans une lettre transmise aux Gouvernements le 13 août 2024, ont vivement critiqué la suppression la mention de la transition vers la sortie des combustibles fossiles dans la 1ère et la 2e versions, cette 3e version l'a réintroduite : ***réaliser la transition vers la sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable***
- *version 4e révision* (Rev.4) du 13 septembre 2024 ***: réaliser la transition vers la sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable***

Merci de votre attention

Le Citepa est une association qui guide les acteurs de la transition écologique en France et dans le monde.

Elle évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Elle produit des données de référence et développe des solutions pour favoriser la réduction des émissions, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Notre équipe pluridisciplinaire participe à la construction d'un monde durable.

Citepa

Guider l'action Air&Climat

42 rue de Paradis
75010 Paris

01 44 83 68 83
infos@citepa.org

citepa.org